

Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial

PMF FEM / UNOPS Algérie

Stratégie du programme pays pour l'OP6

Juillet 2016

Liste des acronymes :

APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages
ANGEM	Agence Nationale de Gestion de Micro-Crédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
CAM	Chambre de l'Artisanat et des Métiers
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CC	Changement Climatique
CEPF	Critical Ecosystem Partnership Fund / Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques
CN	Coordinateur/coordinatrice National(e)
CNL	Commissariat National du Littoral
CNP	Comité National de Pilotage
CPS	Country Programme Strategy / Stratégie du Programme Pays
DGF	Direction Générale des Forêts
DSA	Direction des Services Agricoles
GEF/FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtier
HCDS	Haut Commissariat au Développement de la Steppe
MADRP	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche
MREE	Ministère des Ressources en Eaux et de l'Environnement
OP5	5 ^{ème} Phase Opérationnelle
OP6	6 ^{ème} Phase Opérationnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
ODD	Objectifs de développement durable
PAC	Plan d'Aménagement Côtier
PCPA	Programme Concerté Pluri-Acteurs
PMF FEM	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PPDRI	Projets de Proximité du Développement Rural Intégré
PPLCD	Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
UNCCD	Convention des Nations Unies Contre la Désertification
UNFCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UICN	Union International de la Conservation de la Nature
WWF	World Wildlife Foundation

STRATÉGIE DE PROGRAMME PAYS DU PMF/FEM POUR L'OP 6

Pays: ALGERIE

Ressources de l'OP6 (estimées) : US\$ 400.000¹

- a. Fonds CORE : 400.000 USD**
- b. Solde restant de l'OP5 : 0 USD**
- c. Fonds STAR : 0 USD**
- d. Autres fonds à mobiliser : 0 USD.**

Contexte :

En tant que programme CORE du FEM, le PMF aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle à celles du FEM et soutient une série de projets de démonstration pour plus de mise à l'échelle, de réplication et d'intégration. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM (par exemple, nouer des alliances multipartites pour fournir des avantages environnementaux mondiaux et contribuer au plan stratégique du PNUD et se concentrer sur le développement durable)².

Au niveau mondial, l'objectif de l'OP6 du PMF est de « soutenir de façon effective la création de bénéfices environnementaux globaux et de sauvegarder l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ».

1. Présentation sommaire du contexte du programme pays du PMF (1 page)

1.1 Dans le contexte ci-dessus, veuillez décrire succinctement :

(a) les résultats et les réalisations les plus importants obtenus par le programme national dans les phases précédentes et jusqu'à l'OP5;

Les programmes du PMF FEM ont commencé en 2012 en Algérie, cumulant une expérience encore relativement récente. A ce jour, les 19 projets financés se sont inscrits dans une recherche de conservation et de restauration des sols propices à l'agriculture durable, améliorant ainsi la qualité de vie des populations locales tout en préservant la biodiversité des sites sélectionnés. 60% des financements ont été alloués à des projets de promotion de la biodiversité, 26% à des projets de conservation des sols et 14% à des projets de mitigation des effets des changements climatiques.

¹ Le niveau des ressources du PMF durant l'OP6 est un total estimé de: (i) l'allocation de base de subvention GEF6 (à être révisé annuellement par CPMT sur la base de la performance, du cofinancement et des partenariats stratégiques et du taux d'engagement démontré par le CNP + le delivery de l'UNOPS); (ii) ressources STAR approuvées; aussi bien que (iii) autres sources de partage de coûts et cofinancement de partie tiers (niveau national, régional et / ou mondial). Notez que les pays avec des soldes restants de l'OP5 qui ne sont pas en pipeline, seront appelés à utiliser ces soldes en ligne avec l'approche stratégique de l'OP6 afin d'être cohérent avec la programmation du PMF et les résultats attendus.

² Le concept initial du PMF durant l'OP6 a été incorporé dans les orientations stratégiques du « replenishment » global du FEM 6 et par la suite approuvé par le papier du conseil du FEM « Programme de Microfinancements du FEM : arrangements de mise en œuvre pour le FEM 6 » (GEF/46/13), Mai 2014.

Concrètement, les résultats sont la mise en place de parcelles de restauration des terres et d'utilisation raisonnée de l'eau dans des écosystèmes fragiles, tels les oasis sahariens, la promotion de la biodiversité par la création de pépinières, de forêts modèles et de récifs artificiels dans et à proximité d'aires protégées. Ces réalisations ont une forte vocation pédagogique et de sensibilisation de la population locale, des autorités locales, et des exploitants tirant bénéfices des services écosystémiques (agriculteurs, pêcheurs, professionnels du tourisme...). Les paysans ont également bénéficié de formation sur les techniques agricoles durables.

La phase précédente du PMF FEM a permis de mobiliser des organisations locales qui n'avaient que peu d'opportunités de financement, et crédibiliser ainsi leurs actions. C'est une grande avancée dans un contexte où les associations locales peinent à trouver leur place. Les Organisations de la Société Civile (OSC) participantes ont eu l'opportunité de renforcer leurs capacités grâce aux formations dispensées et à travers la mise en place des activités (learning by doing).

(b) tout lien de ces réalisations contribuant à atteindre des bénéfices environnementaux globaux. Veuillez mentionner les résultats agrégés dans chaque domaine d'intervention, les prix internationaux obtenus, la mise à l'échelle, la réPLICATION et l'intégration de projets de démonstration et des principales leçons apprises par le programme du pays.

Les projets ont été réalisés à petite échelle avec des résultats concrets et visibles, tout en s'assurant d'un objectif d'apprentissage des OSC partenaires :

- Les solutions locales mises en œuvre dans le domaine de **la conservation des sols et de l'agro-écologie** s'inscrivent dans la lutte contre la désertification et la restauration et la protection des écosystèmes fragiles fournissant des services essentiels et des stocks de carbone (Objectifs d'Aichi 14 & 15)
- Dans le domaine de **la préservation de la biodiversité**, le programme a contribué aux inventaires faunistiques et floristiques marins et terrestre, à restaurer/préserver des habitats naturels, renforcer des aires protégées, porter attention aux espèces menacées et à la diversité génétique, et surtout, à sensibiliser les populations à l'importance de la protection de la biodiversité (Objectifs d'Aichi 1, 5, 10, 11, 12, 13, 14)
- Les contributions locales à la mitigation des **changements climatiques** comptent la promotion des énergies renouvelables et des stocks de carbone par la reforestation.

Le projet « *Les techniques de plantations des palmiers dattiers, et les différents types de dattes de la région du M'zab* », de l'Association du Patrimoine de l'Environnement et du Patrimoine de la Palmeraie de Ghardaïa, a été parmi les finalistes du concours pour le prix « EQUATOR Initiative - Prize 2015 » et a reçu un certificat d'encouragement.

Il est certes encore tôt pour que les résultats des projets démonstratifs se traduisent par une intégration dans les programmes nationaux. Cependant une mise à l'échelle est envisagée pour les projets de conservation du milieu marin, dont les récifs artificiels ont suscité l'intérêt des autorités, des plongeurs et des pêcheurs artisiaux pour répliquer l'expérience sur plusieurs sites de la côte algérienne.

1.2. Veuillez présenter une analyse globale de la situation du programme de pays du PMF durant l'OP6, y compris: les partenariats majeurs, les sources de cofinancement existants (incluant la contribution du gouvernement, des donateurs internationaux et d'autres sources).

L'OP6 s'inscrit dans un contexte d'action gouvernementale soutenue entre autre par le Plan National d'Action de l'Environnement et du Développement Durable et des politiques sectorielles ambitieuses : le Plan d'Action du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche avec la politique du Renouveau Agricole et Rural et la Politique Felaha 2019 ; le Plan d'Action du secteur des ressources en eau, présentant un programme d'investissement public d'assainissement et de traitement des eaux usées ;

le Plan d'Action du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique consacrant le renforcement des capacités existantes et le lancement de programmes de recherche ; et le Plan d'Action du Ministère de la Culture protégeant le patrimoine culturel conformément au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). *Voir l'annexe 1 pour une description des plans.*

Le gouvernement dispose de divers fonds nationaux appuyant la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de la croissance verte, y compris des fonds spécifiques pour les régions du sud et les zones côtières. Cependant le gouvernement étant contraint d'appliquer actuellement une politique d'austérité, il est difficile de prévoir une contribution financière à l'OP6 en dehors de la mise à disposition des ressources humaines et techniques existantes dans les plans mentionnés ci-dessus.

La coopération et le soutien technique des Nations Unies sont définis dans le Cadre de Coopération Stratégique (CdSS), signé le 29 juin 2015, et notamment par son Axe 3 – Environnement, effet 4 : « *D'ici 2020, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative et durable des écosystèmes naturels et urbains* »³. Des synergies seront donc recherchées avec les différents programmes, notamment :

- L'appui transversal du PNUD afin de valoriser les potentialités économiques des ressources naturelles, par la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel qui permette de préserver les écosystèmes naturels et urbains tout en les valorisant d'une meilleure façon.
- L'appui du PNUD à l'élaboration d'un plan intégré pour la mise en œuvre de la stratégie de la pêche, notamment pour promouvoir la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle.
- L'appui du PNUD pour le renforcement des systèmes visant à appuyer et créer des petites et moyennes entreprises et industries et de très petites entreprises, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes.
- Le programme de « Communes Modèles » promouvant une gestion participative du développement local de 10 communes pilotes, dont 3 communes sont situées dans les paysages identifiés pour l'OP6.
- Le projet de “conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les Parcs Culturels en Algérie ».

Les principaux partenariats pour la mise en œuvre de l'OP6 seront les collectivités locales, au niveau des wilayas et des communes des paysages sélectionnés, les directions techniques des ministères, directions des parcs nationaux, agences, conservatoires, commissariats liés aux questions de développement durable, de développement local, et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, ainsi que les universités et stations expérimentales. Pour faciliter ces partenariats et une participation élargie des acteurs locaux, des mécanismes de concertation et de gestion seront mis en place au niveau local.

Des partenariats financiers et des synergies seront recherchés avec les programmes de l'IUCN et du CEPF⁴, les programmes de soutien à la Société civile (PCPA, de la Fondation de France, et des fonds de coopération des ambassades de France, d'Allemagne, du Japon, de Belgique, du Canada, etc.), l'Union Européenne comme cela a été le cas durant l'OP5. Des partenariats privés seront explorés avec les grandes entreprises.

1.3 Veuillez indiquer comment l'expérience et les ressources (par exemple, les partenariats majeurs, les réseaux de soutien, les projets modèles qui peuvent être visités) des projets antérieurs peuvent servir de base pour la mise en œuvre effective des initiatives du PMF durant l'OP6.

L'OP5 a suscité l'intérêt des pouvoirs publics locaux, en multipliant les expériences de collaboration entre les directions techniques ministérielles, les institutions publiques et les OSC. Ceci a permis d'initier un

³ Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (PAPP) 2016-2020, PNUD, 2016

⁴ Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques

dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les OSC partenaires ouvrant la voie à de nouvelles collaborations plus élaborées. Il faut rappeler que l'action et le rôle des OSC sont encore peu reconnus des pouvoirs publics et suscitent parfois le scepticisme de la population. Les bons résultats, concrets et visibles de l'OP5, crédibilisent et renforcent l'action des OSC.

L'OP5 a permis d'engranger des leçons qui seront prises en compte pour faciliter la gestion de l'OP6. Ces leçons plaident pour répondre prioritairement aux préoccupations des populations locales (en terme de moyens de subsistance et qualité de vie), privilégier les synergies avec les aires protégées existantes, notamment les parcs nationaux, et les parcs culturels, et davantage mobiliser les milieux scientifiques et universitaires. Quant à la gestion du programme, il s'agira de prévoir davantage de temps pour le processus de sélection des projets avant la sélection finale par le comité de pilotage, plutôt que de réunir le comité de pilotage plusieurs fois en émettant des réserves sur les projets soumis, ce qui avait pour effet de reporter les décisions ; inclure un membre spécialisé en approche du genre et un autre de jeunesse ; exiger des capitalisations et des évaluations finales des projets.

L'OP5 a aussi mis en exergue les difficultés et les capacités limitées des OSC :

- Difficulté pour nombre d'OSC de formuler des projets et de mettre en place les capacités de gestion (contrôle interne) requises.
- Difficulté à mobiliser en dehors d'un cercle de personnes dévouées aux causes environnementales.
- Difficulté à enclencher une dynamique locale pérenne, de mobilisation des acteurs locaux (autorités, agences & institutions, universités, secteur privé, etc.) et de responsabilisation des populations locales.

Le fait que les projets soutenus étaient répartis sur un grand territoire, isolés les uns des autres, a privé les OSC d'échanges de savoir, savoir-faire et bonnes pratiques, et de soutien entre pairs.

L'OP6 compte palier ces difficultés par des appuis systématiques en terme d'accompagnement et de suivi à tous les stades du cycle de projet, et en favorisant les collaborations entre OSC capables de porter des projets et des OSC locales y contribuant.

Enfin, l'expérience réussie de projets cofinancés par l'UE pourra être renouvelée.

2. Niche du programme pays du PMF (3 pages)

2.1. Alignement avec les priorités nationales. Veuillez énumérer les dates de ratification par le pays des conventions pertinentes de Rio et les cadres nationaux pertinents de planification:

L'Algérie présente une vulnérabilité écologique se traduisant par une fragilité de ses écosystèmes à la sécheresse et à la désertification, une érosion côtière effrénée ainsi qu'un stress hydrique chronique dans certaines régions. Cette vulnérabilité représente un défi que l'Algérie a entrepris de relever, en adoptant une approche intersectorielle et en réorientant la planification des politiques publiques vers l'adaptation aux changements climatique (CC), la lutte contre la désertification et la préservation de la diversité biologique et des ressources hydriques (République Algérienne Démocratique et Populaire, 2011)⁵.

La stratégie nationale est basée sur trois volets: i) l'adaptation aux CC, ii) le développement du pays dans le cadre du développement durable et iii) l'atténuation des émissions des GES. Cette stratégie nationale se décline en programmes sectoriels, tels que :

- Le Plan national d'action et d'adaptation aux changements climatiques (PNA-ACC) ;
- Le Programme de politique sectorielle de gestion intégrée de l'eau ;
- Le Programme national de maîtrise de l'énergie (PNME) ;
- Le Programme national de gestion intégrée des déchets solides municipaux (PROGDEM) ;

⁵ Source: Etude diagnostique sur la Biodiversité & les changements climatiques en Algérie, Rapport final, MATE/PNUD, 2015

- Le Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN - LCD) ;
- Le Plan National Climat (PNC) est en cours d'approbation. Il œuvre pour une mise en synergie de toutes les actions relatives aux CC et une harmonisation de tous les efforts en proposant une stratégie globale d'adaptation de l'économie nationale aux CC. Il s'inscrit dans la vision de Rio+20 et contribue à l'effort mondial de lutte contre les CC dans le cadre d'un développement durable de l'Algérie.

Le MREE coordonne la politique relative à la biodiversité selon les orientations stratégiques suivantes⁶ :

- a) Adapter le cadre institutionnel, stratégique et législatif afin de mieux prendre en charge la biodiversité, notamment pour assurer la participation des secteurs partenaires, la cohérence avec les engagements internationaux de l'Algérie et la mobilisation des financements adéquats.
- b) Développer, partager et valoriser les connaissances et le savoir, sensibiliser et communiquer sur l'importance de la biodiversité pour un développement durable inclusif
- c) Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité afin de pérenniser et développer le capital naturel algérien.
- d) Développer les filières clés de la biodiversité afin d'assurer la production durable des biens et services fournis par les écosystèmes naturels comme contribution à la croissance verte en Algérie.

Actuellement l'Algérie est en phase d'élaboration d'une nouvelle Stratégie et des Plans d'Actions Nationaux (SPAN) relative à la biodiversité.

La stratégie de lutte contre la désertification est mise en œuvre à travers le plan d'action national et vise notamment à i) restaurer les différents écosystèmes, notamment steppique, et par suite contribuer à préserver, voire régénérer une partie de leur diversité biologique, et ii) Lutter contre les CC notamment à travers l'amélioration de la résilience des différents écosystèmes aux aléas du climat⁶. La stratégie porte sur les éléments suivants :

- Luttes contre l'ensablement, contre l'érosion, contre le déboisement ;
- Protection et conservation des terres ;
- Protection des bassins versants et mise en valeur durable des montagnes ;
- Atténuation des effets de la sécheresse et l'adaptation des parcours ;
- Protection des ressources et amélioration de l'accès à l'eau ;
- Renforcement des capacités sur le plan organisationnel et sur le plan des pratiques culturelles et agronomiques, appui à la recherche et développement technologique d'un système de surveillance et d'alerte à la sécheresse.

Ces plans sont encadrés et soutenus par une législation et un cadre réglementaire qui continuent de s'enrichir à travers la promulgation de nouvelles lois cadres et lois sectorielles.

⁶ Source: MREE

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions de Rio + cadres de planification nationale	Date de ratification /achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	06 juin 1995
CDB-Stratégie et Plan d'Action national pour la biodiversité (NBSAP)	2000, Mise à jour en cours de finalisation
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	02 février 2011
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	10 Avril 1993
Communications nationales (1er, 2ème, 3ème) – UNFCCC	1 ^{ère} communication : 30 avril 2001 2 ^{ème} communication : 25 novembre 2010
Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National UNFCCC (NAMA)	2001
Plans d'action nationaux d'adaptation UNFCCC (NAPA)	Plan conjoint avec PNA pour la biodiversité ? (en cours de finalisation)
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	21 janvier 1996
Programmes nationaux d'action de l'UNCCD (NAP)	2003
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	Ratifiée le 07 juin 2006
Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm (PNMO)	2007
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)	2001
Auto-évaluation des capacités nationales (AECN) du FEM	2005
Exercice de formulation du portefeuille national FEM-6 (NPFE)	
Programmes d'Action Stratégiques (PAS) pour les organismes internationaux de partage de l'eau ⁷	2002
Convention de Minamata sur le Mercure	Octobre 2013 (signature)
Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	16 février 2005 (adhésion)
Convention sur la protection de la couche d'ozone	20 Octobre 1992

⁷ Veuillez identifier des projets régionaux d'Eaux Internationales existants et les SAP régionales adoptées par les pays partageant les plans d'eau internationaux de manière à aligner les interventions locales du PMF. Veuillez consulter ce site Web pour trouver quelques-uns des SAP: <http://iLearn.net/publications/SAP>.

2.2. Compte tenu des priorités environnementales du pays telles que représentées dans le tableau 1 ci-dessus, quelles sont les opportunités (prenant également en compte les évaluations des réalisations décrites dans la section 1 ci-dessus) pour promouvoir l’implication significative des communautés et des organisations de la société civile dans la poursuite de leur développement ou mises à jour ainsi que dans la mise en œuvre nationale ?

Comme décrit ci-dessus, le système législatif, réglementaire et institutionnel en place est relativement bien étayé. Les départements sont appuyés dans leurs missions par de nombreuses structures (agences, centre, observatoire, conservatoire, etc.). D’autres structures, principalement universitaires, contribuent au renforcement du dispositif de recherche sur la biodiversité.

La plus-value du PMF en Algérie est de soutenir l’engagement des OSC dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des conventions et des politiques nationales, et de renforcer leurs rôles en leur fournissant l’appui nécessaire à la réalisation d’actions concrètes. Les opportunités d’implication de la société civile résident dans la mise en œuvre effective des dispositions réglementaires existantes, en testant des **solutions innovantes pour les appliquer au niveau local** tout en collaborant avec les différentes structures publiques pour développer les connaissances et les capacités opérationnelles en croisant les expériences. Il est attendu que les OSC sensibilisent et mobilisent les populations locales pour qu’elles participent pleinement à la réalisation des objectifs de la politique environnementale. L’approche « paysage » représente une opportunité très pertinente pour initier et faciliter une gestion environnementale participative dans les territoires sélectionnés.

L’étude diagnostique sur la Biodiversité & les Changements Climatiques (Février 2015)⁸ souligne en outre que l’observation de la biodiversité est à améliorer et que les connaissances sur la biodiversité algérienne et sa vulnérabilité restent limitées, bien que l’inventaire de la biodiversité (2014) s’est nettement étayé par rapport au précédent (2010).

En matière de **conservation de la biodiversité par la participation de la population locale** des deux paysages terrestres et marins sélectionnés, le PMF contribuera aux orientations stratégiques nationales :

- *Développer, partager et valoriser les connaissances et le savoir, et sensibiliser et communiquer sur l’importance de la biodiversité pour un développement durable inclusif*
- *Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité afin de pérenniser et développer le capital naturel algérien*
- *Développer les filières clés de la biodiversité afin d’assurer la production durable des biens et services fournis par les écosystèmes naturels comme contribution à la croissance verte en Algérie⁹.*

Ceci contribuera à la réalisation des objectifs d’Aichi n°1, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18.

En matière d'**agro-écologie innovante**, le PMF contribuera à promouvoir des approches et initiatives locales de pêche et d’agro-pastoralisme résilients et durables. Il contribuera ainsi à promouvoir des solutions locales pour lutter contre les effets des CC et la désertification, notamment par la protection et conservation des terres, l’atténuation des effets de la sécheresse et l’adaptation des parcours et la protection des ressources et amélioration de l’accès à l’eau tels que prévus par la stratégie nationale.

En matière d'**accès des populations locales aux avantages des énergies renouvelables**, le PMF contribuera, certes de façon plus modeste, à la réalisation du plan climat en promouvant l’énergie renouvelable et les habitats et pratiques économies en énergie.

8 Etude diagnostique sur la Biodiversité & les changements climatiques en Algérie, Rapport final, MATE/PNUD, Février 2015
 9 Source: MREE, communication sur les orientations stratégiques lors de la phase de consultations (mai 2016).

Quelles sont les priorités qui ont besoin d'une préparation et d'un renforcement de capacités immédiats (par exemple, COP 21-Décembre 2015, ODDs adoptés en Septembre 2015 et pour lesquels les pays vont élaborer des plans nationaux de mise en œuvre, etc.), de sorte que ces opportunités pour les communautés et l'implication des OSC soient pleinement exploitées?

Le renforcement des capacités est un souci constant des différentes institutions. Le 5^{ème} rapport national sur la CDB¹⁰ fait notamment état d'initiatives de renforcement à travers l'étude des écosystèmes de subsistance dans les sociétés arabes, la centralisation des inventaires des ressources biologiques et la signalisation des Espèces Exotique Envahissantes.

Les priorités sont le renforcement des capacités au niveau local pour une mise en application de façon concrète des conventions et des différents plans y afférant. Il s'agira d'abord de renforcer les capacités des différents acteurs locaux à participer aux espaces de concertation en clarifiant les principes des conventions et les objectifs des plans nationaux. Il s'agira ensuite de renforcer les connaissances et les capacités opérationnelles des OSC à proposer et piloter des initiatives locales de conservation de la biodiversité, de promotion de l'agro-écologie et des énergies renouvelables.

2.3. Faisant partie des orientations stratégiques de l'OP6 au niveau national, veuillez décrire ci-dessous (avec un court résumé dans le tableau 2), le potentiel de complémentarité et de synergie de vos initiatives stratégiques de l'OP6 sélectionnés avec:

Les projets et programmes financés par le gouvernement (sous forme de résumé ou de points dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous)

- Les projets et programmes du PNUD CO / système des Nations Unies pour mettre en œuvre la Document du Programme Pays (CDP), UNDAF, plan stratégique, etc. (sous forme de résumé ou de points dans la colonne 4 du tableau 2 ci-dessous);
- Les projets financés par le FEM dans les pays, l'Exercice national de formulation du portefeuille (NPFEs), les PSF et les MSP, et les approches pilotes intégrées (IAPs) en cours ou planifiés, si pertinents (sous forme de résumé ou de point dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous);
- Autres projets et programmes de bailleurs de fonds majeurs (sous forme de résumé ou de point dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous);
- D'autres projets et programme menés par des ONG (sous forme de résumé ou de points dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous);

¹⁰ 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau national, MATE/PNUD, décembre 2014.

Table 2. Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats CORE du FEM 6

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	<i>Maintien de la biodiversité d'importance mondiale et des biens et services éco systémiques qu'elle fournit à la société</i>	<p>a) Soutien aux initiatives locales (OSC) en faveur de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques du paysage terrestre sélectionné : Sensibilisation de la population et des éleveurs à la préservation des espèces, développement des connaissances, actions pilotes de protection.</p> <p>Ces actions viendront contribuer au plan national de lutte contre la désertification et ainsi compléter l'action de la Direction Générale des Forêts (DGF) et du HCDS dans le cadre du Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD), qui comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des parcelles mises en défens et du reboisement des espaces (consolidation du barrage vert, de restauration des parcours steppiques et des matorrals, plantation d'arboriculture). - La préservation d'espèces menacées avec la reproduction de la gazelle dorcas et de l'outarde Houbara à Brezina (El Bayadah). - Des projets de développement d'un écotourisme tout en préservant la biodiversité de ces milieux et en assurant le bien-être des populations locales, notamment à Laguermi (El Bayadh). - La gestion des espèces faunistiques protégées assurée par la Réserve de chasse de Djelfa, laquelle sert de lieu d'observation, recherche et expérimentation sur l'éthologie de 	<p>En soutenant des actions à l'échelle locale d'application des principes de développement durable, le PMF s'inscrit dans la programmation du PNUD et du Pilier I du PAPP¹³. « appui à des stratégies hors hydrocarbures et écologiquement durables qui génèrent des revenus et créent des emplois pour les femmes et les jeunes notamment ». Le PMF apportera une contribution pour promouvoir et tester des solutions locales qui nourriront la réflexion nationale pour la réalisation de l'effet 4 du CdCS : « les capacités des acteurs nationaux et locaux clefs soient renforcées pour mettre en œuvre des stratégies/plans de gestion durable des écosystèmes naturels et urbains visant à améliorer la résilience et les conditions de vie des citoyens. »</p> <p>Le PMF complétera les actions programmées ou en cours :</p> <p>L'appui du PNUD à la définition des services écosystémiques pourra être mis en pratique dans les paysages sélectionnés.</p> <p>Le projet d'appui du PNUD aux Parcs Culturels « conservation de la biodiversité</p>

¹¹ La niche fait référence au rôle ou la contribution que le programme pays est le mieux outillé pour performer et pour laquelle les autres acteurs sont d'accord.

Décrire uniquement pour les initiatives stratégiques de l'OP6 qui seront programmées par le programme de pays du PMF

¹² Décrire uniquement pour les initiatives stratégiques de l'OP6 qui seront programmées par le programme de pays du PMF

¹³ Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (PAPP) 2016-2020

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
		<p>la faune sauvage.</p> <p>b) Soutien aux initiatives locales (OSC) en faveur de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques du paysage marin/côtier sélectionné : suivi de la biodiversité marine, promotion de la participation des populations locales aux plans de gestion des aires protégées et à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), initiatives locales de conservation de la biodiversité, sensibilisation du public.</p> <p>Ces actions complètent plusieurs efforts nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'Aménagement Côtier qui consacre la délimitation d'aires marines protégées. Des études et des plans de gestion ont été élaborés. - Des actions de caractérisation de la biodiversité marine et l'initiation d'opérations de suivi de l'impact des changements globaux et des changements climatiques au niveau des îles Habibas. - Le Commissariat National du Littoral qui opère une veille quant à la préservation des écosystèmes des zones côtières, informe les collectivités et promeut des programmes de sensibilisation et d'information du public. - La mise en place de stations de traitement des eaux usées par le plan d'assainissement. - L'élaboration d'un plan d'action pour la gestion des pollutions marines d'origine terrestre. 	<p>d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels » : le parc culturel de l'Atlas Saharien pourra bénéficier des activités de renforcement proposées par le projet et s'inspirer des bonnes pratiques de gouvernance environnementale mises en place dans les sites pilotes des parcs du Tassili et du Hoggar.</p> <p>Le PMF s'appuiera sur l'élaboration de plan d'opérationnalisation de la stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), afin de préserver et valoriser les écosystèmes marins et le littoral. Cet appui doit réduire la surexploitation des ressources naturelles marines, d'éviter la pollution côtière, et d'améliorer la résilience du littoral vis-à-vis des changements climatiques.</p>
Agro-écologie innovante climato- Intelligente ;	<i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, parcours et</i>	a) Soutien aux initiatives locales (OSC) en faveur de l'agro-pastoralisme durable et résilient aux effets des changements climatiques : Sensibilisation et mobilisation des éleveurs pour un modèle de production durable, valorisation de	Le PMF encouragera le renforcement initié par le PNUD pour la création d'emplois décents et la génération de revenus en particulier la valorisation durable des produits forestiers non ligneux par le

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
<p>Conservation communautaire du paysage terrestre/marin</p> <p><i>(paysages forestiers)</i></p>		<p>l'économie forestière, diversification des revenus.</p> <p>Ces actions contribueront à la politique nationale pour un développement territorial harmonieux, l'utilisation durable des ressources naturelles et aux programmes en faveur des zones défavorisées telles que les Hauts-Plateaux. Elles viendront en complément de l'action du HCDS et la DGF qui tentent de promouvoir une gestion plus durable des parcours de pâturage, avec des zones de mise en défens et restauration des espaces dégradés, ainsi que les actions en appui aux populations locales par le PPDRI (Projets de Proximité du Développement Rural Intégré) qui cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles.</p> <p>b) Soutien aux initiatives locales (OSC) en faveur de l'agroécologie et de la promotion de la pêche et de l'aquaculture durable : Sensibilisation des pêcheurs et adoption de modèles de pêche et d'aquaculture durables, diversification des revenus et soutien aux activités alternatives durables ; promotion d'une agriculture côtière moins polluante</p> <p>Ces actions s'inscriront dans le Schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture et la construction d'espaces économiques et sociaux gérables et aptes à produire des richesses durables. Des actions ont déjà eu lieu dans ce sens pour la protection de la réserve des îles Habibas, à travers l'élaboration et l'adoption d'un guide de bonnes pratiques et d'une charte de la pêche durable, avec l'appui du WWF¹⁴.</p>	<p>secteur de l'agriculture et des forêts.</p> <p>Le PMF bénéficiera de l'élaboration d'un plan intégré pour la mise en œuvre de la stratégie de la pêche, notamment pour promouvoir la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle. Cet appui s'inscrit dans la continuité de l'appui apporté au pays par le PNUD dans le cycle précédent pour la formulation de cette stratégie à l'horizon 2020 et qui prévoit un axe d'intervention dédié à la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle. Ainsi, l'approche préconisée pour la période 2016-2020 vise à renforcer les capacités nationales et locales pour mettre en place des modèles de gestion permettant de quantifier et valoriser les ressources halieutiques. Des approches innovantes de valorisation des produits de la pêche, d'intégration aux chaînes de valeur et de commercialisation seront initiées. Ce programme viendra appuyer les efforts du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche et sera mis en œuvre en partenariat avec la FAO.</p> <p>Par l'expression des préoccupations des populations locales, le PMF contribuera à l'appui transversal du PNUD afin de valoriser les potentialités économiques des ressources naturelles, par la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel qui permette de préserver les écosystèmes naturels et urbains tout en les valorisant d'une meilleure</p>

¹⁴ Projet "Implication des pêcheurs dans la gestion durable de la réserve marine des Iles Habibas", WWF, 2013

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
			<p>façon.</p> <p>Par la promotion des emplois verts et des productions durables, le PMF complète l'appui du PNUD pour le renforcement des systèmes visant à appuyer et créer des petites et moyennes entreprises et industries et de très petites entreprises, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes.</p>
Accès à l'énergie à co-bénéfices	<i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une voie de développement résilient</i>	<p>a) Soutien à l'accès aux énergies renouvelables dans le paysage terrestre : promotion et soutien à l'installation d'éoliennes (dans les zones qui s'y prêtent) et de panneaux et chauffe-eaux solaires pour les populations des zones steppiques isolées et les habitats d'écotourisme.</p> <p>b) Promotion de l'efficacité énergétique dans le paysage terrestre : valorisation de la performance énergétique des habitats traditionnels et promotion de solutions pour améliorer la performance énergétique des habitats modernes.</p> <p>Ces actions permettront de contribuer à la réalisation du plan national climat par l'appropriation de solutions adaptées par les populations locales.</p>	
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	<i>Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets de POPs, ODS, mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i>	Non retenu.	

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement	<p><i>Amélioration de la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres légaux</i></p>	<p>Pour chacun des deux paysages sélectionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Appui au renforcement de capacités des OSC et des acteurs locaux concernés : Formation des OSC avec la participation des acteurs locaux sur les principes des conventions internationales et les politiques nationales, accompagnement des OSC à la formulation et au suivi de projet, mise en place d'un pool d'experts et de personnes ressources sur les sujets techniques environnementaux. b) Soutien aux espaces de dialogue entre OSC et pouvoirs publics au niveau des paysages : mise en place d'espace de concertation correspondant à l'approche paysage, formulation d'objectifs environnementaux pour les plans de développement communaux, mise en réseau des OSC avec les instituts techniques et universitaires et définition de partenariat, animation de plateformes d'échanges et de dialogue sur la base des expériences et des projets pilotes. 	<p>Le Pilier II du PAPP « <i>développement des capacités des parties prenantes pour promouvoir le développement local et l'accès à des services publics de qualité</i> » vise à renforcer les capacités nationales de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de développement. Un programme dédié y sera consacré et aura pour objectifs : (a) Le renforcement des capacités des organisations de la société civile, appelées à jouer un rôle dans l'évaluation des activités de développement ; (b) L'appui aux stratégies nationales d'évaluation des programmes de développement et le renforcement des capacités institutionnelles. Les actions qui figurent aux titres de ce programme, sont: (i) améliorer la planification stratégique dans le secteur de l'agriculture à travers un renforcement des capacités des cadres du Ministères de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, pour une gestion durable des ressources naturelles ; (ii) appuyer les capacités de suivi et évaluation dans le secteur de la pêche. Le PMF contribuera à ce programme en renforçant les capacités des OSC et des acteurs locaux des paysages.</p> <p>Le PAPP adopte une approche centrée sur le développement local pour la mise en application des politiques nationales de développement telles que fixées dans les stratégies sectorielles, et en particulier pour les wilayas du Sud et des Hauts Plateaux ; le PNUD propose un appui à la gouvernance locale à travers le renforcement des</p>

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
			capacités des acteurs du développement local, et l'appui à l'élaboration de plans de développement communaux. En s'appuyant sur le projet de « Communes Modèles » du PNUD et du Ministère de l'Intérieur à Messâad (Djelfa), Ghazaouet (Tlemcen) et Tizi Ouzou, le PMF complètera l'action du PNUD en portant le volet environnemental de la gouvernance du développement local dans les paysages en promouvant une gestion participative, avec l'implication des citoyens et de la société civile.
Inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones)	<i>FEM intégration du genre</i> <i>Politique et égalité entre</i> <i>les sexes</i> <i>Plan d'actions et les</i> <i>principes du FEM pour</i> <i>l'engagement avec les</i> <i>peuples autochtones</i>	<p>a) Renforcement des capacités pour l'inclusion des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables (dont les personnes en situation de handicap): Sensibilisation et formation des OSC et des acteurs locaux à la prise en compte de leurs préoccupations et contraintes, renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables à participer pleinement aux actions des OSC et aux systèmes de gouvernance environnementale, modes de communication adaptés</p> <p>b) Appuis spécifiques à l'inclusion effective des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables : analyse de chaînes de valeur agro-écologique et de l'emploi vert valorisant le rôle des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, appuis spécifiques à l'insertion économique et sociale, soutien aux projets portés par les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables.</p> <p>Ces actions contribueront aux politiques nationales d'insertion économique et sociale des jeunes et des personnes vulnérables ainsi</p>	Le Pilier I du PAPP cible clairement la promotion de stratégies visant les revenus et l'emploi des femmes et des jeunes. Le PMF contribuera à cette réalisation par la promotion des emplois verts et la prise en compte des préoccupations des jeunes et des femmes dans la gestion des ressources naturelles et l'accès équitable aux richesses.

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche¹¹ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences¹²	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
		que de la promotion du rôle de la femme. Les agences et autres institutions dédiées seront sollicitées pour participer à la création d'emplois verts d'une part, et pour promouvoir des pratiques de production durables des projets qu'elles financent d'autre part.	
Contribution aux plates-formes mondiale de gestion de la connaissance	<i>Contribuer aux efforts de gestion des connaissances du FEM</i>	Documentation des processus et des bonnes pratiques : Appels à documentation de deux ou trois initiatives pilotes et élaboration d'une vidéo / publication des solutions locales pour chacun des deux paysages ; promotion de l'utilisation de la bibliothèque numérique du PMF auprès des acteurs et des experts.	

3. Strategies de l'OP6

3.1 Les stratégies transversales d'octroi de subventions de l'OP6 (1 page)

A partir des consultations nationales, les évaluations dans la section 1 et les résultats de l'exercice de cadrage décrit dans le tableau 2, veuillez identifier les projets importants transversaux de l'OP6 qui peuvent être soutenus au niveau national en dehors du paysage terrestre/marin sélectionné. Des exemples peuvent inclure des initiatives importantes qui vont stratégiquement positionner le programme de pays et préparer les parties prenantes à une mise en œuvre ultérieure d'initiatives OP6 relatives au développement des capacités, la gestion des connaissances, la politique et la planification, les plateformes de dialogue OSC, gouvernement ainsi que les bourses pour les peuples autochtones¹⁵.

L'appréciation des phases précédentes et les consultations menées pour définir le cadrage de la stratégie mettent clairement en exergue les capacités limitées des OSC locales pour gérer des projets qui dépassent les actions et manifestations ponctuelles. Peu d'OSC sont en capacité de répondre aux appels à projets selon les standards de qualité requis. Leurs actions, bien que légitimes et basées sur des initiatives locales, ont une faible résonance car elles ne font pas systématiquement référence aux conventions internationales et aux priorités des stratégies nationales. Par ailleurs, le rôle et la contribution des OSC sont parfois mal compris par les pouvoirs publics locaux et les mécanismes de partenariat ne sont pas toujours bien rodés.

Les stratégies transversales de l'OP6 seront donc consacrées : i) aux appuis pour le développement des capacités des OSC à contribuer pleinement à l'élaboration et au suivi de stratégies locales et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des paysages et de solutions pour une agro-écologie résiliente et durable ; ii) à renforcer le rôle et la place des OSC en créant des espaces de dialogue et de collaboration avec les pouvoirs publics et en soutenant les pratiques de réseau. De façon à améliorer la pérennité des actions engagées, il s'agira entre autre de mobiliser et renforcer les expertises et compétences nationales et proposer un cadre organisationnel pour que cette expertise soit mise au service des OSC.

Les appuis au développement des capacités des OSC pourront se faire hors paysage dans un premier temps, de façon à faire appel à des organisations d'envergure nationale avec des compétences reconnues et à initier ou renforcer les alliances et les réseaux. Dans un deuxième temps, les actions de renforcement de capacités, dispensées par des organisations d'appui spécialement recrutées, concerteront les OSC à dimension locale dans les paysages sélectionnés.

i) Appuis pour le développement des capacités des OSC à contribuer pleinement à l'élaboration de stratégies locales et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des paysages et de solutions pour une agro-écologie résiliente et durable :

- Formation des OSC, avec la participation active des acteurs locaux, aux principes des conventions internationales et aux politiques nationales de façon à mieux articuler les actions avec les priorités du gouvernement et les ressources disponibles ;
- Accompagnement des OSC à la formulation de projet, au suivi-évaluation, au reportage, à la communication et à la capitalisation des bonnes pratiques ;

¹⁵ Durant l'OP6, les projets transversaux en dehors du paysage terrestre et marin spécifiques peuvent utiliser jusqu'à 30% des allocations du PMF de l'OP6 (CORE et STAR), une fois que les critères de priorisation et de sélection de ces projets sont approuvés auparavant, comme décrit dans l'« appel à propositions pour le processus de développement de la Stratégie de Programme Pays de l'OP6 ».

- Formation des OSC sur la mobilisation et l'animation locale, et le dialogue avec les pouvoirs publics au niveau local/wilaya ;
- Crédation d'un pool d'experts et de personnes ressources sur les sujets techniques environnementaux ; ateliers d'échanges des pratiques et de mise à jour des connaissances ; rencontres autour de l'approche paysage et de l'appui aux OSC locales.

ii) Création d'espaces de dialogue et de collaboration avec les pouvoirs publics et en soutien aux pratiques de réseau :

- Appui à la mise en place d'un système de gestion participative correspondant à l'approche paysage, au niveau de chaque paysage ;
- Appui à la formulation d'objectifs environnementaux dans les plans de développement communaux de communes pilotes dans chaque paysage ;
- Mise en réseau des OSC avec les instituts techniques et universitaires et définition de partenariat ;
- Animation de plateformes d'échanges et de dialogue entre OSC, institutions et autorités locales impliquées dans la gouvernance environnementale, sur la base des expériences et des projets pilotes.

3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions de l'OP6 basées sur les paysages terrestres et marins¹⁶ (maximum 2 pages)

Veuillez décrire le processus de sélection du paysage terrestre / marin¹⁷ dans lequel la plupart des subventions de l'OP6 seront axées, avec une attention particulière sur les mesures prises pour assurer l'objectivité, la transparence et la pleine participation des parties prenantes concernées.

Dans le paysage terrestre / marin sélectionné, décrire le processus adopté pour mener l'évaluation de la situation de référence, y compris l'engagement participatif des parties prenantes (intervenant au sein du paysage terrestre / marin mais aussi des parties prenantes en dehors du paysage externes, mais influençant celui-ci) conduisant à la formulation d'une stratégie de programme de pays axée sur le paysage terrestre / marin (fournir une version résumée, la version détaillée de l'évaluation de la situation de référence devrait être mise en annexe 1).

Veuillez également fournir une carte de la région ainsi que des photos de projets potentiels au niveau du site pour les initiatives retenues ainsi que les acteurs qui pourraient être impliqués. Les photos aériennes ou images satellites du paysage terrestre / marin choisi fourniront non seulement une référence visuelle mais aussi des informations de référence précieuses

Décrire brièvement les initiatives stratégiques prioritaires de l'OP6 pour le soutien dans le paysage terrestre / marin choisi.

- expliquer la stratégie spécifique au cours des 4 prochaines années (par exemple, les types de projets, les parties prenantes à prioriser, calendrier, etc.) pour l'octroi de subventions dans le paysage terrestre / marin pour chacune des initiatives stratégiques de l'OP6 sélectionnées.

¹⁶ Reportez-vous aux divers documents d'orientation sur la sélection et l'évaluation du paysage terrestre/marin.

¹⁷ Le pays pourrait se concentrer sur le paysage terrestre / marin dans lequel le programme de pays est déjà concentré ou sélectionner un nouveau focus pour le paysage terrestre / marin grâce à des consultations avec les parties prenantes, puis procéder à l'évaluation de la situation de référence (décrise dans l'appel à propositions pour le processus de développement de la stratégie du programme de pays de l'OP6, ainsi que dans la table des matières proposée pour une évaluation de la situation de référence). Noter que dans certains PEID et les petits pays, il peut ne pas être pratique pour identifier des paysages distincts, et la stratégie du programme de pays peut couvrir l'ensemble du territoire du pays, ou proposer une thématique spécifique, le cas échéant

- Comment les synergies entre les différentes initiatives vont-être renforcées pour atteindre un plus grand impact à partir des approches multifocales au niveau du paysage terrestre et marin?
- Comment les fonds et les ressources supplémentaires vont-être mobilisés pour soutenir les projets et le travail global dans le paysage / paysage choisi?
- Si des ressources seront réservées pour des projets à l'extérieur du paysage terrestre/ marin (jusqu'à 30%), veuillez décrire comment l'ensemble ou une partie de ces ressources seront utilisées de manière stratégique pour apporter un support aux projets et à l'ensemble du travail au niveau du paysage terrestre / marin sélectionné ?

La sélection des paysages a été réalisée grâce à un processus participatif et graduel. Les différentes étapes ont permis d'analyser les priorités, les enjeux et les contraintes à travers une concertation pluri-acteurs, croisée avec les sources documentaires disponibles.

Une première étape a permis d'identifier 5 paysages prioritaires. Cette étape s'est appuyée sur une revue de la documentation existante et des actions réalisées ; l'identification des sites remarquables, des zones clés et des couloirs de biodiversité d'importance mondiale ; la consultation des principaux ministères en charge des secteurs de l'environnement, l'agriculture, les forêts, la pêche, les collectivités locales, l'éducation, sur leurs priorités stratégiques ; la consultation du bureau du PNUD et des principaux bailleurs de la société civile afin d'identifier de potentielles synergies ; la consultation des OSC par questionnaire, trois journées d'étude et des entretiens individuels ; la consultation des experts nationaux des différents écosystèmes aboutissant à une co-description des problématiques et enjeux des différents écosystèmes. Le résultat de la première étape a été discuté avec les membres du Comité de Pilotage National.

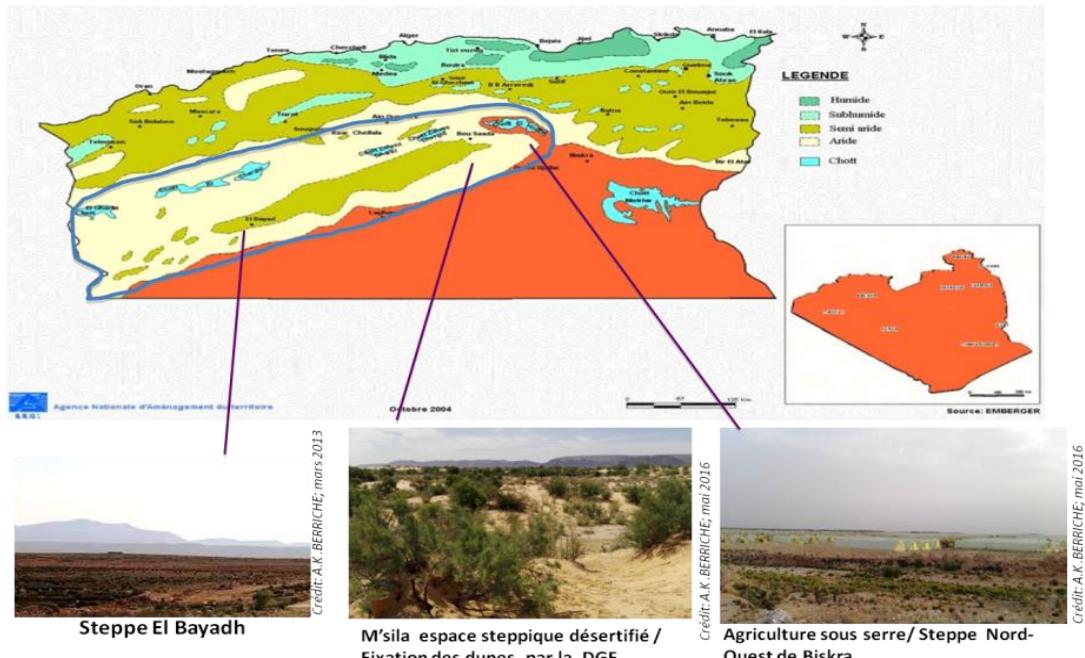
La deuxième étape a été consacrée à la description de la situation de référence pour les 5 paysages pré-identifiés. L'analyse des éléments des différents paysages s'est appuyée sur le recueil d'informations plus précises et des rencontres avec les acteurs locaux des paysages : directions techniques locales et structures d'appui des secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de l'insertion socio-économique, OSC locales (dont les associations de jeunes et de femmes), petits producteurs/éleveurs et pêcheurs, etc.

La troisième étape a consisté à proposer une priorisation des paysages pré-identifiés selon une grille d'analyse présentant 4 critères : 1) enjeux environnementaux et sociaux, et vulnérabilité aux pressions anthropiques et aux changements climatiques, 2) appréciation des capacités de la société civile et des expertises présentes dans les paysages, 3) potentiel de synergies avec d'autres initiatives, 4) potentiel de visibilité et de réPLICATION. La proposition de sélection a été approuvée et entérinée par les membres du Comité de Pilotage National.

La sélection a été arrêtée sur deux paysages, l'un terrestre, l'autre marin/côtier. Ces paysages sont relativement vastes bien qu'homogènes, de façon à prendre en compte les capacités limitées de la société civile, et assurer suffisamment de réponses de qualité, et variées (multifocales), aux appels à projets par les OSC des paysages.

3.2.1. Paysage terrestre : « Steppes de l'Atlas Saharien »

Ce paysage couvre tout ou partie des territoires de 6 wilayas steppiques : Naama, El-Bayadh, Djelfa, Laghouat, M'sila, Biskra, sur lesquelles est implanté le Parc Culturel de l'Atlas Saharien. Ce paysage se situe à la limite sud du « hot spot » du pourtour méditerranéen désigné par le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques en tant que zone de biodiversité à protéger au niveau mondial.



Cet ensemble comprend de grandes zones humides dont 5 sites classés Ramsar, et une large bande forestière constituée notamment par le barrage vert, résultat d'un programme national ambitieux de lutte contre la désertification datant des années 1970, et qui fait aujourd'hui objet d'un projet de réhabilitation. La steppe forme une barrière naturelle entre le Sahara et le Tell contre la désertification qui représente une grande menace pour la gestion durable des ressources dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches, mettant en péril la sécurité alimentaire et les approvisionnements en eau.

En terme de biodiversité, les écosystèmes du paysage steppique se caractérisent par une diversité biologique appréciable, fruit d'une adaptation séculaire aux conditions agropédoclimatiques particulièrement difficiles. Les steppes sont dominées par quatre grands types de formations végétales ayant des potentialités pastorales¹⁸ et plus d'une trentaine d'autres espèces sont présentes à différentes périodes de l'année. Des données récentes ont mis en évidence une forte détérioration¹⁹ de la structure des formations d'alfa et d'armoise blanche qui entraîne une forte baisse de leur productivité pastorale et une raréfaction d'espèces sauvages protégées. Les écosystèmes steppiques sont l'habitat de nombreuses espèces animales sauvages dont certaines sont menacées de disparition. La faune domestique steppique est caractérisée par son patrimoine génétique ovin et caprin bien adapté aux conditions climatiques. Sur les dix races ovines algériennes, six sont vulnérables.

Les écosystèmes steppiques sont parmi les écosystèmes les plus menacés en Algérie. La menace la plus grave est la désertification dont l'origine est essentiellement anthropique : le surpâturage, le défrichement et l'agriculture intensive sont les actions les plus destructrices de la végétation

¹⁸ Source : Etude diagnostique sur la Biodiversité & les changements climatiques en Algérie, Rapport final, MATE/PNUD, Février 2015

¹⁹ Sources : Synthèse régionale AFN/OSS, 2012 et 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau national, MATE/PNUD, décembre 2014

pérenne, des sols et des ressources en eau. La charge pastorale réelle est 10 à 12 fois plus importante que la charge d'équilibre dans le meilleur des cas (hypothèse basse).

Les nombreuses études réalisées par les universitaires depuis les années 70 montrent une régression historique du couvert végétal supérieure à 50% et une réduction sérieuse de la biomasse et de la production pastorale, entraînant l'abandon de l'activité des petits éleveurs au profit de grands propriétaires spéculatifs. La raréfaction de l'alfa fait aussi disparaître une activité d'artisanat des femmes rurales. Ces zones déshéritées connaissent ainsi une augmentation du chômage et de la précarité. Les pressions sur les ressources en eau s'accentuent avec la multiplication des forages illicites et polluants, le pompage inconsidéré des nappes et des stockages déficients, alors que la région ne peut compter sur des techniciens hydrauliques en nombre suffisant. Les facteurs climatiques étant fortement contraignants, les gelées, les vents chauds (sirocco), et les orages provoquent l'érosion hydrique et éolienne des sols dégradés. Les sols désertifiés sont considérés comme n'ayant aucune possibilité de remontée biologique, donc une forte probabilité d'être totalement désertifiés²⁰.



La crise de l'économie et des communautés pastorales est à l'origine de la rupture des équilibres écologique et socio-économique. L'équilibre de l'écosystème steppique a été pour longtemps assurer par une harmonie entre l'homme et l'espace dans lequel il vit. Cet équilibre était assuré par des pratiques humaines ancestrales permettant la durabilité et la régénération des ressources naturelles. La pratique du nomadisme qui épargnait le surpâturage des parcours fragilisés et peu productifs a considérablement diminué les cinq dernières décennies et a été remplacée par la sédentarisation des éleveurs. Ces changements sociaux, économiques, organisationnels, associés aux changements climatiques, ont eu des effets non seulement sur la vie des pasteurs, mais aussi et surtout sur le milieu naturel²¹.

Les initiatives stratégiques prioritaires de l'OP6 :

En terme de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques :

La stratégie est de créer une dynamique locale en soutenant une multiplication des initiatives par les OSC, en partenariat avec les universités et instituts de recherche et de conservation, de façon à améliorer la connaissance de la biodiversité et des enjeux de préservation des sols et des ressources floristiques et faunistiques. Il s'agit ensuite de rendre disponible cette connaissance auprès des acteurs locaux (pouvoirs publics, éleveurs, population). Les solutions locales seront promues par des actions pilotes à caractère démonstratif. Les activités des OSC pourront inclure :

²⁰ Source : Seconde Communication Nationale de l'Algérie sur les Changements Climatiques à la CCNUCC, Alger, 2010

²¹ Source : Gestion des ressources génétiques, Ali Ferrah, OADA/MADR, Nov. 2010

- a) Sensibilisation de la population et des éleveurs à la préservation des espèces floristiques endémiques menacées, alfa, armoise blanche, chêne liège, pistachier de l'atlas, arbousier, etc. Mobilisation des clubs verts et animation d'activités dans les établissements scolaires ou par des activités extra-scolaires ;
- b) Appui au développement des connaissances par des études de suivi de la flore et de la faune sauvage (gazelles, ourades, tadornes, batraciens, reptiles,...) et des races domestiques menacées (caprins, ovins et poules rustiques) ;
- c) Appui aux actions de protection des sols par des plantations luttant contre les érosions éolienne et hydrique dans les couloirs dunaires, matorrals et sols défrichés ;
- d) Sensibilisation et soutien aux actions démonstratives de traitement et protection des bassins versants, récupération des eaux superficielles et protection des eaux de source.

En terme d'agro-pastoralisme durable et résilient aux effets des changements climatiques :

La stratégie est de soutenir les OSC à mobiliser les éleveurs et les petits agriculteurs, conscients de la diminution des ressources, en travaillant à des solutions locales pour leur activité et la génération de revenus. Ceci pourra inclure :

- a) Sensibilisation, formation et mobilisation des éleveurs pour un modèle de production durable : gestion du cheptel et de la filière, gestion des parcours, préservation de la diversité génétique. Formation d'animateurs et de personnes ressources locales ;
- b) Promotion de la gestion raisonnée de l'eau ; soutien à l'aménagement domestique de bâches de récupération des eaux pluviales ;
- c) Valorisation de l'économie forestière par des plantations d'espèces endémiques menacées et marginalisées : lentisque et arganier (huiles), pistachier avec celui de l'atlas comme porte greffe, jujubier, figuier de barbarie, oliviers, chêne liège ;
- d) Diversification des revenus et soutien aux activités alternatives durables (apiculture, maraîchage, aquaculture, artisanat, écotourisme, etc.)

En terme d'accès aux énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique :

Plus modeste (considérant les ressources disponibles), ce volet est un appui complémentaire des actions de conservation du paysage, décrites ci-dessus. Il s'agit d'ancrer un discours autour des avantages des énergies renouvelables et de la performance énergétique des habitats, basés sur des faits. Les activités des OSC en partenariat avec les agences spécialisées, le HCDS et les instituts de recherche/universités, pourront inclure :

- a) Promotion et soutien à l'installation de panneaux et chauffe-eaux solaires pour les populations des zones steppiques isolées ;
- b) Promotion et étude à l'installation d'éoliennes, dans les zones qui s'y prêtent, pour les petits regroupements épars de population ;
- c) Valorisation de la performance énergétique des habitats traditionnels et promotion de solutions pour améliorer la performance énergétique des habitats modernes.

Les synergies entre les initiatives locales seront consolidées par une gestion participative du programme qui facilitera la circulation de l'information parmi les acteurs locaux, les administrations communales et de wilaya, les échanges des connaissances acquises et la mise en disposition d'expertises techniques. La gestion locale permettra de mobiliser localement les ressources des programmes de développement rural et de lutte contre la désertification ainsi que des agences nationales d'aide à l'insertion sociale et économique des jeunes et des femmes. Ceci

facilitera la création de liens et de synergies avec les opérateurs que sont le HCDS, la DGF, les DSA, les services de l'hydraulique, etc. Le Parc Culturel de l'Atlas Saharien est doté d'un statut et de moyens pour préserver et promouvoir le patrimoine naturel et culturel du paysage dans sa grande majorité. Il pourra bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques mises en place dans les sites pilotes des parcs du Tassili et du Hoggar. A Messâad (Djelfa), le projet de « Communes Modèles » du PNUD et du Ministère de l'Intérieur pourra contribuer à la promotion d'une gestion environnementale participative.

Potentiel de réPLICATION : Le vaste territoire de ce paysage a l'avantage de faciliter la réPLICATION de modèles et d'actions pilotes. Les éleveurs sont bien conscients de la problématique de la forte dégradation de la steppe et sont intéressés à mettre en œuvre des solutions pouvant pérenniser leur activité et pour le maintien ou l'amélioration de leurs revenus.

3.2.2. Paysage marin/côtier – Les Côtes Méditerranéennes Ouest et Centre



Ce paysage se situe le long de la côte algérienne et compte des segments moyennement urbanisés dans les wilayas de Tlemcen/Ain Temouchent/ Oran, Tipaza, Tizi Ouzou/ Béjaïa. Il présente des enjeux relativement similaires de préservation de l'écosystème marin et côtier, de pêche artisanale durable, de développement de l'écotourisme et de prévention des pollutions domestiques et agricoles. La côte algérienne est identifiée comme zone clé de biodiversité par le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques. Cet ensemble recèle un héritage patrimonial et culturel important ainsi que des aires protégées (créées ou en cours de création), et une Zone Importante pour les Plantes (ZIP). Ce paysage représente un réservoir d'une très riche biodiversité. Il comprend des habitats coralligènes et de nombreuses espèces remarquables. De très beaux herbiers tapissent ces fonds côtiers notamment les prairies à Posidones qui stabilisent

les littoraux et sont garantes de la pérennité des rivages. Elles se distinguent par une productivité biologique considérable et jouent un rôle important dans la dynamique des populations de poissons et influent, de fait, sur l'activité des pêcheries littorales. Les services écosystémiques incluent la pêche, l'aquaculture, le tourisme, l'agriculture ainsi que l'habitat des populations côtières.

L'écosystème marin et littoral est grandement exposé aux agressions et aux risques de dégradation de la biodiversité liés en grande partie à la très forte pression anthropique attestée par la littoralisation de la vie économique et sociale.



Côte de Tiziout

Crédit: Brahimma20



Opération de nettoyage au Mont Chenoua, Tipaza 2015

Crédit: OSC-Home, Tipaza



Paroi corallienne avec Gorgones rouges, îles Habibas

Les menaces sont la pollution industrielle, la pollution domestique, la sur-fréquentation estivale, la surexploitation des ressources halieutiques, la pêche sportive, la pêche aux petits métiers, l'utilisation des techniques de pêches non conventionnelles (pêche à l'explosif), l'utilisation des filets dérivants, et l'érosion côtière²². Le réchauffement climatique est

un autre facteur perturbateur de l'écosystème marin avec une élévation du niveau de la mer et ses conséquences sur l'érosion côtière, le risque de prolifération des algues invasives et de nuisances liées à la prolifération du phytoplancton toxique.

Les initiatives stratégiques prioritaires de l'OP6 :

En terme de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques :

La stratégie est de soutenir les initiatives locales des OSC, qui auront noué des partenariats avec les collectivités territoriales, les universités, les instituts de recherche et le CNL, de façon à améliorer la connaissance de la biodiversité. Il s'agira ensuite de rendre davantage disponible cette connaissance auprès des acteurs locaux (pouvoirs publics, pêcheurs, professionnels du tourisme, population côtière) et l'intégrer dans les stratégies de conservation, la Gestion Intégrée des Zones Côtier (GIZC) et les plans de développement communaux. Les activités des OSC pourront inclure :

- Soutien aux actions de suivi de la biodiversité marine, notamment le suivi des espèces sentinelles, dans les aires protégées comme les herbiers à Posidonie ; renforcement des liens entre instituts de recherche, université, associations locales, collectivités locales ;
- Promotion de la participation des populations locales à la GIZC, aux plans de gestion des aires protégées et aux études de création de nouvelles aires protégées ;
- Soutien aux initiatives locales de conservation de la biodiversité comme les récifs artificiels, la gestion locale des déchets et des pollutions d'origine terrestre ;
- Sensibilisation du public à la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers ; mobilisation des clubs verts au travers d'animations spécifiques dans les établissements scolaires ou lors d'activités extra-scolaires.

²² Source : Aires marines et côtières protégées en Algérie, AREA-ED, 2014

En terme de la promotion de l'agro-écologie, de la pêche et de l'aquaculture durable :

La stratégie est de soutenir les OSC à initier une mobilisation des pêcheurs artisanaux et promoteurs de l'aquaculture pour adopter et défendre des pratiques durables. Des actions à l'attention des agriculteurs de la bande côtière chercheront à réduire les pollutions d'origine agricole. Les activités des OSC pourront inclure :

- Sensibilisation des pêcheurs à la gestion des ressources halieutiques et adoption de chartes et de modèles de pêche et d'aquaculture durables ; soutien à la structuration des organisations de pêcheurs artisanaux pour qu'ils puissent interagir de façon constructive avec les pouvoirs publics ;
- Sensibilisation et soutien aux agriculteurs côtiers pour adopter des pratiques moins polluantes ;
- Soutien à la diversification des revenus et aux activités alternatives durables (valorisation des produits de la mer, écotourisme, artisanat, etc.).

Les synergies entre les initiatives locales seront consolidées par une gestion participative locale, en s'appuyant sur la GIZC, qui permettra de mobiliser les ressources des antennes du Commissariat National du Littoral, des Chambres de la Pêche, des Chambres des Métiers et de l'Artisanat et des agences nationales d'aide à l'insertion sociale et économique des jeunes et des femmes. Des synergies seront spécifiquement recherchées à Ghazaouet (Tlemcen) et Tigzirt (Tizi Ouzou), où le projet de Communes Modèles du PNUD et du Ministère de l'Intérieur pourra contribuer à la promotion d'une gestion environnementale participative, avec l'implication des citoyens et de la société civile.

Potentiel de réPLICATION : Les actions pilotes réalisées dans ce paysage pourront être répliquées dans de nombreuses portions de la côte algérienne, notamment autour des 14 projets d'aires marines protégées.

3.2.3. Mobilisation des ressources

Parallèlement à la mobilisation des ressources publiques, les OSC participantes seront informées des appels à projets des bailleurs soutenant la société civile pour cofinancer leurs actions. Le PMF relaiera les appels des bailleurs auprès des OSC participantes et informera les bailleurs des canaux de diffusion à utiliser pour transmettre les appels au sein des paysages de façon effective.

3.2.4. Méthodologie d'octroi des subventions et calendrier indicatif

Pour répondre à l'enjeu essentiel de renforcement des capacités des OSC, le programme pays subventionnera 3 types d'OSC dans le montage intégratif suivant :

- 2 à 3 *organisations d'appui* (associations qualifiées ou bureau d'étude) seront chargées de mettre en place une gestion participative par paysage, de former puis d'accompagner les OSC des paysages à monter et présenter des propositions de projet, puis à mettre en place des mécanismes de suivi et de capitalisation des expériences.
- 8 à 12 *OSC porteuses de projet*, ayant des capacités opérationnelles et de gestion reconnues.
- Fédérées autour des OSC porteuses, 2 à 5 *OSC locales* (à base communautaire) par OSC porteuse, participant à la mise en œuvre des activités dans les paysages. Ces OSC pourront inclure des coopératives locales de petits exploitants ou artisans.

Phase	Description	Calendrier indicatif
1.	Identification (appels à projets/contrats de service) et contractualisation d'une à trois <i>organisations d'appui</i> (association, bureau d'étude,...) capables d'encadrer la mise en œuvre du PMF dans les paysages : promouvoir l'approche paysage, faciliter la mise en place de mécanismes de gestion environnementale locale au sein des paysages (espaces de concertation), former les OSC locales, faciliter la création d'alliances, les accompagner à développer des idées de projets dans les paysages et les soumettre lors des appels à projets.	Mois 1-4
2.	Mise en place d'espaces de concertation multi-acteurs au sein des paysages.	Mois 5-7
3.	Formation des OSC et accompagnement à l'élaboration de propositions de projets.	Mois 6-12
4.	Appels à projets au niveau de chacun des 2 paysages.	Mois 8-10
5.	Etudes des propositions de projet par un/des prestataire(s) externe(s) : la mission du « Prestataire » s'inscrit dans le cadre du processus de sélection des demandes de subvention. La sélection des projets s'effectue selon un processus comportant trois (3) étapes successives : -contribution à la présélection ; -instruction des dossiers présélectionnés ; -présentation de rapports d'instruction circonstanciés, selon la trame définie, comportant un avis motivé au regard des critères de l'appel à projets ainsi qu'une proposition de décision assortie d'un montant. Le prestataire ne prend pas part à la décision finale qui reste du ressort exclusif des membres du jury.	Mois 11-12
6	Première sélection et financement des meilleurs projets.	Mois 13
7.	Evaluation à mi-parcours.	Mois 20
8.	Nouveaux appels à projets au niveau de chacun des 2 paysages (pour de nouveaux projets ou une deuxième phase d'un projet dont la première phase aurait été financée)	Mois 21
9.	Etudes des propositions de projet par un/des prestataire(s) externe(s).	Mois 22-23
10.	Deuxième sélection et financement des meilleurs projets.	Mois 23
11.	Capitalisation, publication et dissémination des bonnes pratiques et solutions locales mises en œuvre.	Mois 33-36

3.3. Stratégies de « Grantmaker+ » / (maximum 2 pages)²³

3.3.1. Plateforme de dialogue entre les Organisations de la Société Civile et le Gouvernement

Veuillez décrire les plans de votre programme de pays pour organiser des plateformes de dialogue « OSC-gouvernement » et assurer leur durabilité. Les dialogues devraient aider à promouvoir le rôle des OSC, créer un "pont" pour relier la base au planificateurs nationaux de haut niveau et les décideurs politiques, faciliter l'adoption de bonnes pratiques, et améliorer la communication (e. possibles exemples de thématiques peuvent comprendre des préparations conjointes OSC-gouvernement pour les COP environnementales, la mise en œuvre des ODDs pays, coalitions locales et mondiales de produits chimiques; réseaux d'agro-écologie composés de d'agriculteurs leaders et d'organisations de producteurs; fédérations nationales d'APAC, échange Sud-Sud de solutions de développement, etc.).

²³ Les stratégies OP6 de Grant-maker + et les activités connexes peuvent-être soit réalisées en dehors des paysages terrestres / marins sélectionnés, soit contribuées à promouvoir la création de partenariats, le réseautage et le développement de politique dans les zones cibles.

De façon à promouvoir le dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics, le PMF contribuera à soutenir les OSC à s'inscrire dans un dialogue constructif avec les pouvoirs publics au niveau national et au niveau local (wilaya, commune). Il s'agira d'abord de soutenir des ateliers de formation visant à renforcer la connaissance des concepts liés au développement durable et à la biodiversité, la compréhension des politiques nationales et des conventions internationales, et les capacités de communication et de participation à la mise en œuvre du développement local. Le PMF soutiendra ensuite la mise en place d'espaces de concertation au niveau de chaque paysage, entre les OSC, les administrations locales, les universités et les structures publiques impliquées dans le développement durable et l'insertion socio-économique des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables. Ces espaces seront animés par des OSC expérimentées ayant démontré des capacités d'encadrement et d'animations.

Le Comité National de Pilotage, constitué notamment de représentants des ministères publics clés, sera la passerelle facilitant la communication entre les pouvoirs publics centraux et les OSC.

3.3.2 Influence sur les politiques

Mise à part l'initiative de la plateforme de dialogue « OSC-gouvernement », veuillez décrire comment le programme de pays du PMF va utiliser les expériences et les leçons tirées des PMF pour informer et influencer les politiques dans le cadre de son rôle de « Grantmaker + » durant l'OP6 à l'échelle locale, régionale et nationale (e. identifier les processus politiques clés tels que les mises à jour de NBSAP, NAMA, NAPA, etc. dans lesquels le PMF peut-être impliqué avec des réseaux pertinents qui peuvent-être exploitées en tant que partenaire).

Les organisations d'appui sélectionnées auront la charge de former les OSC avec la participation active de leurs interlocuteurs au niveau des administrations locales, en s'appuyant sur les leçons tirées des PMF et de la bibliothèque numérique. Les leçons des PMF seront utilisées pour développer, de façon participative, des stratégies locales de mises en œuvre des politiques publiques, au premier rang desquelles, le plan climat et la stratégie de mise en œuvre de la CDB, qui devraient être approuvés sous peu par le gouvernement.

3.3.3 Promotion de l'inclusion sociale (Obligatoire)

Veuillez décrire les plans et les stratégies du programme de pays SGP pour: (i) promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (en particulier pour le paysage terrestre / marin de l'OP6 choisi); (ii) renforcer les populations autochtones (en particulier par la reconnaissance appropriée des peuples autochtones et l'appui au aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), y compris grâce à des bourses au peuples autochtones et d'autres

moyens de promotion de champions²⁴ des OSC); et (iii) la participation des jeunes et des enfants au portefeuille de programmation du pays²⁵.

- (i) Stratégie de promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes : les initiatives des OSC qui seront soutenues devront démontrer qu'au moins 30% des bénéficiaires des soutiens aux pratiques agricoles et artisanales sont des femmes, et que les solutions locales promues intègrent les préoccupations des femmes. 50% des membres des OSC qui participeront aux formations et aux ateliers d'échanges de pratique devront être des femmes.
- (ii) Stratégie de soutien aux populations locales : les initiatives des OSC qui seront soutenues devront promouvoir une utilisation durable des ressources par les populations locales, petits éleveurs dans le paysage steppique, et pêcheurs traditionnels dans le paysage marin notamment. Les OSC récipiendaires seront encouragées à s'associer aux associations de producteurs et coopératives locales. Les partenariats avec les universités et autres instituts de recherche auront pour objectifs de renforcer les connaissances des populations locales des écosystèmes et des menaces présentes. Des représentants des populations locales (éleveurs, artisans, pêcheurs, plongeurs,...) seront invités à participer aux espaces de concertation. Les projets devront cibler des communautés parmi les plus vulnérables à l'échelle des paysages (isolement géographique, faible accès aux ressources financières, faible accès à l'information, faible accès au marché locaux et régionaux). Les documents produits et formations seront systématiquement réalisés dans la langue maîtrisée localement.
- (iii) Stratégie de participation des jeunes et des enfants : les initiatives des OSC devront démontrer la participation effective des jeunes dans la définition et la mise en œuvre des activités. Un critère d'âge donnera la priorité aux projets portés par les moins de 35 ans. Les partenariats avec les universités vont promouvoir l'implication des étudiants aux mécanismes de recherche. Les activités de sensibilisation s'appuieront sur les « clubs verts » mis en place par les ministères de l'environnement et de l'éducation dans nombre d'établissements scolaires. Ces clubs sont déjà actifs dans les paysages.

Pour assurer la mise en œuvre de ces stratégies, les actions suivantes seront mises en place :

- a) **Renforcement des capacités pour l'inclusion des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables, dont les personnes en situation de handicap**
 - Sensibilisation et formation des OSC et des acteurs locaux à la participation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables, et à la prise en compte de leurs préoccupations et contraintes ;

²⁴ Grâce à la COP10 de la CDB et les objectifs de 2020 d'Aichi, les États membres ont convenu en 2010 d'étendre la couverture mondiale des aires protégées de 12% à 17% d'ici 2020 (y compris par "d'autres mesures de conservation effectives par zone" comme APAC). Aussi bien le cadre stratégique du PNUD 2012-2020 sur la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que le Cadre stratégique FEM-6, reconnaissent le rôle central des APAC dans la réalisation des objectifs d'Aichi et les priorités nationales de développement durable. Dans ce contexte, en 2014, le gouvernement fédéral de l'Allemagne a fourni un cofinancement supplémentaire de 16,3 M \$ pour soutenir une «Initiative Globale de Support ICCA qui sera mise en œuvre par le PMF dans au moins 20 pays (à également inclure dans le présent CPS de l'OP6).

²⁵ Dans le cas des PEID-ABC financé par le Gouvernement de l'Australie, un accent supplémentaire sera mis sur les besoins des populations handicapées comme un secteur particulièrement vulnérable aux catastrophes et au changement climatique. Comme stipulé dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les droits des peuples 'handicapées (CDPH), tous les organismes des Nations Unies sont encouragés à développer des projets et des approches pour tenir compte des besoins de cette population cible.



- Renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables à participer pleinement aux actions des OSC et aux systèmes de gestion environnementale, par des accompagnements pédagogiques et des regroupements ; facilitation des liens entre les OSC partenaires et les OSC représentant les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables.
- b) Appuis spécifiques à l'inclusion effective des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables**
- Appui à l'analyse de chaînes de valeur agro-écologique et de l'emploi vert valorisant le rôle des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables ;
 - Appui à l'insertion économique et sociale des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables ; créations de liens avec les agences d'insertion sociale des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables. Soutien aux projets portés par les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables.

3.3.4 Plan de gestion des connaissances

Veuillez décrire les plans du programme de pays du PMF pour capturer, partager et diffuser les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées à travers le portefeuille de projets du PMF avec la société civile, le gouvernement et les autres parties prenantes (processus pour générer des connaissances, le type de produits relatifs aux connaissances ; foires des connaissances ; échanges « peer to peer », utilisation de sites de démonstration) de façon à générer un plus grand impact, et de favoriser la reproduction et la mise en place d'innovations communautaires. Veuillez préciser la contribution requise de chaque programme de pays du PMF vers la bibliothèque numérique OP6 et l'échange Sud-Sud.

Les organisations d'appui seront chargées de collecter et documenter les solutions innovantes et les bonnes pratiques testées par les OSC locales :

- Des « Appels à documentation » seront lancés pour documenter deux ou trois initiatives pilotes parmi les actions soutenues pendant les OP 5 et 6. Les OSC locales recevront un accompagnement par un professionnel (prestataire externe) pour rédiger les résultats obtenus dans un format adéquat pour contribuer à la bibliothèque numérique. Une attention particulière sera portée sur la capitalisation des expériences en milieu steppique, au sujet duquel des échanges sud-sud seraient pertinents.
- Un guide des bonnes pratiques, illustrées par les solutions testées, sera publié en français et en arabe.
- Une vidéo des solutions locales en regard des problématiques environnementales pour chacun des deux paysages sera élaborée.

3.3.5. Stratégie de communication

Veuillez décrire votre stratégie pour communiquer et collaborer avec les principales parties prenantes et les OSC dans votre pays et le paysage choisi pour promouvoir la participation, établir des relations et favoriser les partenariats ; ainsi que pour articuler la contribution du PMF avec les

priorités nationales, la programmation du FEM et les stratégies du PNUD, tel que décrit dans la section 2 du CPS.

Au niveau de chaque paysage, la stratégie de communication pour promouvoir la participation des parties prenantes et des OSC comportera les axes suivants :

- Réunions régulières (toutes les 8-10 semaines) de concertation et d'échanges d'information entre les parties
- Organisations de visites entre pairs de réalisations de l'OP5 et de l'OP6 au sein d'un même paysage (au moins 1 fois par an).
- Lettre d'information semestrielle sur l'avancement des projets envoyée aux parties prenantes et administrations concernées.

Au niveau national, la stratégie de communication s'appuiera sur les relais nationaux à travers les membres du Comité National de Pilotage :

- Lettre semestrielle compilée sur l'avancement des projets.
- Diffusion d'étude de cas ou sous forme de story-telling sur les solutions innovantes et les réalisations. La capitalisation des pratiques et solutions sera utilisée pour développer une communication sur des éléments objectifs.
- Information et communication régulière, au minimum 1 fois par trimestre, avec les membres du CNP sur les résultats du programme.

4. Cadre des résultats attendus

4.1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous (Tableau 3) qui montre dans la colonne 1 les composantes du projet global de l'OP6²⁶ et les cibles globales (dans un nombre de pays) comme décrit dans le document d'endossement du FEM²⁷.

Pour votre programme pays, compléter les colonnes 2, 3, et 4 avec vos cibles, activités et indicateurs nationaux pour chacune des initiatives stratégiques intégrées (zones multifocales) pertinentes que vous avez sélectionnées pour y concentrer l'octroi des subventions (les pays peuvent choisir de travailler sur la totalité ou une partie des initiatives prioritaires).

Les indicateurs et les cibles identifiés dans les CPS doivent inclure certains qui contribuent aux indicateurs du portefeuille global de l'OP6 du SGP, comme identifiés dans le document de projet global approuvé par le FEM, tout en incluant d'autres indicateurs spécifiques au contexte national ou au contexte du paysage terrestre/ marin (qui peuvent-être identifiés à travers le processus d'évaluation de la situation de référence détaillée).

Pour la colonne 5, préciser les sources additionnelles de vérification qui s'appliquent à votre pays et au paysage terrestre / marin choisi.

²⁶ Pour plus d'informations, consultez le document global du PMF (OP6), annexe A "Cadre des résultats du projet".

²⁷ Des indicateurs et des cibles pertinents spécifiques à l'octroi de subventions dans le paysage terrestre / marin choisi, doivent-être identifiés par le processus d'évaluation de la situation de référence, qui permettra d'identifier la typologie de projets communautaires à développer dans le paysage terrestre ou marin, pertinent aux priorités du pays et les résultats stratégiques sélectionnés du PMF SGP (OP6).

Tableau 3. Cohérence avec les composantes du programme global du PMF (OP6)

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<p><u>Composante 1 :</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins importants à travers la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin à base communautaire dans environ 50 pays</p>	<p>Recevant 70% du financement :</p> <p>1 paysage terrestre : <i>Steppes de l'Atlas Saharien</i></p> <p>Typologie de paysage : hauts plateaux, steppes, forêts, zones humides (chott, oueds).</p> <p>1 paysage marin/côtier : <i>Côtes méditerranéennes Ouest et Centre</i></p>	<p>Nombre approximatif de projets : 5 à 6 projets</p> <p>Typologie des projets²⁸:</p> <p>Dans les Steppes de l'Atlas Saharien :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Sensibilisation de la population et des éleveurs à la préservation des espèces floristiques et faunistiques endémiques menacées. Mobilisation des jeunes par les clubs verts dans les établissements scolaires. b) Appui au développement des connaissances par des études de suivi de la flore et de la faune sauvage et des races domestiques menacées, en partenariat avec les universités et les instituts de recherche. c) Appui aux actions de protection des sols par des plantations luttant contre les érosions éolienne et hydrique dans les couloirs dunaires, matorrals et sols défrichés. d) Sensibilisation et soutien aux actions démonstratives de traitement et protection des bassins versants et protection des ressources en eau. <p>Sur les Côtes Ouest et Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Soutien aux actions de suivi de la biodiversité marine, notamment le suivi des espèces sentinelles dans les aires protégées; renforcement des liens entre instituts de recherche, université, associations locales, collectivités locales. 	<p>Nombre d'hectares ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysage terrestre au moins 6.000 hectares - Paysage marin/côtier, au moins 500 hectares <p>Nombre d'espèces conservées : au moins 8 par paysage</p> <p>Nombre d'études ou contribution aux études de caractérisation et de suivi de la biodiversité : au moins 4</p> <p>Nombre d'habitants des paysages sensibilisés à la nécessité de promouvoir la biodiversité : 6.500</p> <p>Nombre d'utilisateurs directs des services écosystémiques (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs,...) mobilisés pour</p>	<p>Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Comparaison des écarts entre les données de la situation de référence et les cibles atteintes</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Revues régulières d'examen de la stratégie de Programme pays (apport du CNP)</p> <p>Rapports d'évaluation du programme à mi-</p>

²⁸ Le nombre estimé de projets OP6 doit faire la distinction entre l'utilisation des subventions CORE de l'OP6 (qui peuvent s'appliquer dans tous les domaines focaux du FEM) et les ressources STAR du FEM (qui doivent-être directement liés aux domaines d'intervention pertinents du FEM). Conformément à la décision du Comité directeur du FEM (Mars 2010), jusqu'à 20% des ressources du FEM non essentiels mobilisés peuvent être utilisés pour les domaines d'intervention secondaires.

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
	Typologie de paysage : Herbiers, habitats coralligènes, côtes rocheuses, petites îles, plages et cordons dunaires, zones humides côtières.	<p>b) Promotion de la participation des populations locales à la GIZC, aux plans de gestion des aires protégées et aux études de création de nouvelles aires protégées.</p> <p>c) Soutien aux initiatives locales de conservation de la biodiversité comme les récifs artificiels, la gestion locale des déchets et des pollutions d'origine terrestre.</p> <p>d) Sensibilisation du public à la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers ; mobilisation des jeunes par les clubs verts dans les écoles ou lors d'activités extra-scolaires.</p>	conserver les paysages : 60	parcours et final
<u>Composante 2 : Agro-écologie innovante climato-intelligente</u> <u>2.1 Pratiques d'agro-écologie incorporant des mesures pour réduire les émissions de CO2 et améliorant la résilience au changement climatique, expérimentées et testées dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusées dans au moins 30 pays prioritaires</u>	<i>10 bonnes pratiques expérimentées, parmi :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion participative des parcours de pâturage - Gestion raisonnée des cheptels. - Préservation de la diversité génétique des races locales. - Forêts nourricières - Préservation et développement du capital forestier. - Agriculture paysanne intégrée (maraîchage) - Récupération et gestion économe de l'eau. 	<p>Nombre approximatif de projets : 5 à 6 projets</p> <p>Typologie de projets : Dans les Steppes de l'Atlas Saharien :</p> <p>a) Formation d'animateurs sur les techniques d'agro-écologie pour la sensibilisation, formation et mobilisation des éleveurs pour un modèle de production durable : gestion du cheptel et de la filière, gestion des parcours, préservation de la diversité génétique.</p> <p>b) Valorisation de l'économie forestière par des plantations d'espèces endémiques menacées et marginalisées ; développement de pépinières et de banques de semences locales.</p> <p>c) Promotion de la gestion raisonnée de l'eau ; soutien à l'aménagement domestique de bâches de récupération des eaux pluviales.</p> <p>d) Diversification des revenus et soutien aux activités alternatives durables (apiculture, maraîchage, artisanat, écotourisme, etc.) ; appui à la valorisation des produits (labellisation et mise en place de circuits courts)</p>	<p>Nombre d'hectares ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysage terrestre au moins 3.500 hectares - Paysage marin/côtier, au moins 500 hectares <p>Nombre de petits exploitants participant aux bonnes pratiques expérimentales : agro-écologie : 90</p> <p>Nombre de diversification d'activité et de reconversions à des activités alternatives durables : 30</p> <p>Nombre d'animateurs et</p>	<p>Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologiques pour les paysages de production (SEPLs)</p> <p>Rapport annuel de suivi (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du programme Pays (apport du CNP)</p>

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'activité pastorale. - Chartes pour une pêche artisanale sélective et durable. - Diversification de l'activité des pêcheurs. - Aquaculture durable à taille raisonnée. 	<p><i>Sur les Côtes Ouest et Centre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Sensibilisation des pêcheurs à la gestion des ressources halieutiques et adoption de modèles de pêche et d'aquaculture durables ; soutien à la structuration des organisations de pêcheurs artisanaux ; promotion de la labellisation pêche durable b) Soutien aux agriculteurs côtiers pour l'adoption de pratiques moins polluantes c) Soutien à la diversification des revenus et aux activités alternatives durables (valorisation des produits de la mer, écotourisme, artisanat, etc.). 	personnes ressources locales formés aux pratiques agro-écologiques ou de pêche durable : 25	Rapports d'évaluation du programme à mi-parcours et final
<u>Composante 3 :</u> <i>Co-bénéfices de l'accès à l'énergie faible en carbone</i> <u>3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tels que le SE4ALL initiés dans au moins 12 pays</u>	Au moins une typologie innovante de solutions adaptées aux conditions locales démontrée et documentée	<p><u>Nombre approximatif de projets : 1 à 2 projets</u></p> <p><u>Typologie de projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Promotion et soutien à l'installation de panneaux et chauffe-eaux solaires pour les populations des zones steppiques isolées et les habitats écotouristiques. b) Promotion et études à l'installation d'éoliennes pour les petits regroupements épars de populations. c) Valorisation de la performance énergétique des habitats traditionnels et promotion de solutions pour améliorer la performance énergétique des habitats modernes. .	Au moins une technologie d'accès à l'énergie renouvelable localement adaptée est testée dans au moins trois situations, démontrant ainsi une possible mise à l'échelle et une réPLICATION.	AMR, Rapports de pays AMR, base de données globale, rapports de pays, Examen de la stratégie du programme pays (apport du CNP) Rapports d'évaluation du programme à mi-parcours et final
		<p><u>Au niveau des priorités de l'OP6</u></p> <p><i>Appuis pour le développement des capacités des OSC à</i></p>		

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<u>Composante 5 :</u> <i>Plateformes de dialogue politique et de planification « OSC-Gouvernement » (Grantmaker +)</i> 5.1 Le PMF soutient l'établissement de plateformes de dialogue politique et de planification la "Politique et plateformes OSC-gouvernement", tirant parti des partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 pays	<p>Au moins 1 espace de concertation entre OSC, pouvoirs publics et autres parties prenantes contribue au développement local dans chacun des 2 paysages</p> <p>Au moins 25 OSC renforcées dans leurs capacités à interagir avec les pouvoirs publics et financer leurs actions</p> <p>Au moins 2 réseaux d'OSC sont établis/renforcés dans les paysages</p>	<p>contribuer pleinement à l'élaboration de stratégies locales et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation locale des paysages et de solutions pour une agro-écologie résiliente et durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Formation des OSC et des acteurs locaux aux principes des conventions internationales et aux politiques nationales. b) Accompagnement des OSC à la formulation de projet, au suivi-évaluation, au reportage, à la communication et à la capitalisation des bonnes pratiques. c) Formation des OSC sur la mobilisation et l'animation locale, et le dialogue avec les pouvoirs publics. d) Création d'un pool de personnes ressources sur les sujets techniques environnementaux ; ateliers d'échanges des pratiques et de mise à jour des connaissances. <p><u>Au niveau des paysages</u></p> <p>Création d'espaces de dialogue et de collaboration avec les pouvoirs publics et en soutien aux pratiques de réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Appui à la mise en place d'un système de gouvernance participative correspondant à l'approche paysage. b) Appui à la formulation d'objectifs environnementaux dans les plans de développement communaux. c) Mise en réseau des OSC avec les instituts techniques et universitaires et définition de partenariat. d) Animation de plateformes d'échanges et de dialogue sur la base des expériences et des projets pilotes. 	<p>2 plateformes de dialogue OSC- pouvoirs publics initiées au sujet de la conservation locale des paysages et de solutions pour une agro-écologie résiliente et durable (mise en œuvre de la CDB et lutte contre la désertification), se réunissant au moins 2 fois par an dans chaque paysage.</p> <p>Nombre d'OSC ayant démontré une amélioration significative de leurs capacités opérationnelles, de gestion, et de communication : 16</p> <p>Nombre de parties prenantes participant aux espaces de concertation : au moins 8 par paysages</p> <p>Nombre d'experts et de personnes ressources mobilisées : 12</p>	<p>Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Base de données globale du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du Programme Pays par le CNP</p> <p>Rapports d'évaluation du programme à mi-parcours et final</p>
<u>Composante 6 :</u> <i>Promotion de l'inclusion sociale (Grantmaker +)</i>		<p><u>Au niveau des priorités de l'OP6 :</u></p> <p><i>Inclusion des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables à participer à la conservation locale des</i></p>		

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<p>6.1 Considérations d'intégration du genre</p> <p>6.2 Programme de bourses aux peuples autochtones</p> <p>6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées</p>	<p>Répartition des bénéficiaires des formations entre hommes et femmes (50%)</p> <p>Répartition des bénéficiaires des appuis individuels à une activité économique durable entre hommes et femmes (70-30%) ; et au moins 25% de personnes vulnérables et/ou en situation de handicap.</p> <p>Au moins 30% des actions portées par les femmes et par les jeunes</p> <p>Au moins 2 projets de sensibilisation des enfants par paysage</p>	<p>paysages</p> <p>a) Sensibilisation et formation des OSC et des acteurs locaux à la participation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables, et à la prise en compte de leurs préoccupations et contraintes.</p> <p>b) Renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables à participer pleinement aux actions des OSC et aux systèmes de gestion environnementale ; facilitation des liens entre les OSC partenaires et les OSC représentant les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables.</p> <p>Au niveau des paysages :</p> <p>Appuis spécifiques à l'inclusion effective des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables.</p> <p>a) Appui à l'analyse de chaînes de valeur agro-écologique et de l'emploi vert valorisant le rôle des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.</p> <p>b) Appui à l'insertion économique et sociale des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables ; créations de liens avec les agences d'insertion sociale des jeunes, des femmes rurales et des personnes vulnérables. Soutien aux projets portés par les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires ciblés : 70/30% hommes/femmes, 25% jeunes, 25% de personnes vulnérables dont les personnes en situation de handicap.</p> <p>Nombre d'organisations/structures sensibilisées à l'inclusion sociale : 25</p> <p>Nombre de projets visant à impliquer les jeunes et les enfants : au moins 2 par paysage</p> <p>Nombre d'actions spécifiques pour les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables : 16</p>	<p>Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF</p> <p>Base de données PMF mondial</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du Programme Pays</p> <p>Rapports d'évaluation du programme à mi-parcours et final</p>
<p><u>Composante 7 :</u> <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques citoyennes</i></p> <p>7.1 La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est</p>	<p>Promotion de l'utilisation de la plateforme parmi les OSC partenaires et les experts locaux</p>	<p>Au niveau des priorités de l'OP6 :</p> <p>Conservation locale des paysages terrestres et marins : emphase sur les milieux steppiques.</p> <p>Apports des équipes pays du PMF à la base de données globale :</p>	<p>Nombre d'innovations à</p>	<p>Base de données</p>

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<p>établie et offre un accès à l'information pour les communautés dans au moins 50 pays</p> <p>7.2 Plateforme d'échange d'innovation communautaire favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales globales dans au moins 20 pays</p>	<p>Au moins deux expériences sont documentées et alimentent la bibliothèque numérique et la plateforme d'Echange d'Innovation communautaire Sud-Sud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Sensibilisation des partenaires et des experts nationaux à l'utilisation de la bibliothèque numérique du FEM b) « Appels à documentation » et accompagnement des OSC par des professionnels pour documenter trois initiatives pilotes parmi les actions soutenues (OP5 et OP6). c) Publication d'un guide des bonnes pratiques illustrées des solutions mises en œuvre, en français et en arabe. d) Elaboration d'une vidéo de 10-15min sur les solutions locales en regard des problématiques environnementales pour chacun des deux paysages. 	<p>partager et diffuser au niveau global : au moins 2</p> <p>Nombre d'organisations/structures consultant la bibliothèque numérique : 20</p> <p>Nombre de bonnes pratiques partagées au niveau local : 8</p>	<p>global du PMF</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR)</p> <p>Examen de la stratégie du Programme pays</p>

5. Plan de suivi & évaluation (1 page max)

5.1. Veuillez décrire ci-dessous **le plan de suivi évaluation au niveau national** pour suivre la mise en œuvre de CPS, en référence particulière aux objectifs et indicateurs dans le tableau 3, de votre paysage terrestre/marin sélectionné. Veuillez décrire l'utilisation des cadres particulier du PMF pour le suivi évaluation tel que COMDEKS, COMPACT, CBA et CBR + (déjà piloté par le PMF et prêt pour la réPLICATION).

Le plan de Suivi-Evaluation du CPS sera organisé en deux niveaux de suivi, en s'inspirant des principes de la gestion axée sur les résultats :

- a) Un tableau de bord composé d'indicateurs de résultats immédiats, de façon à pouvoir suivre la mise en œuvre des activités selon les plans prévus. Ce tableau de bord rassemblera les indicateurs de mise en œuvre d'actions selon les initiatives stratégiques, de mobilisation des parties prenantes et de la population, de renforcement des capacités des OSC participantes, et d'activités de Grant-maker+ (plateforme de dialogue, contribution aux politiques nationales, inclusion sociale, gestion des connaissances, communication)
- b) Des évaluations participatives à mi-parcours et en fin de programme selon des indicateurs d'effets (impact à court-terme) quantitatifs et qualitatifs, réalisées par un prestataire externe. Ces évaluations se baseront notamment sur la perception du changement par les différentes parties prenantes et s'appuieront sur des études de cas.

Les rapports semestriels de suivi-évaluation seront soumis au CNP.

5.2 Veuillez indiquer comment **le suivi et l'évaluation des différents partenaires bénéficiaires de subvention du PMF** (tels que les ONG nationales, Organisations Communautaires de Base ou Organisations des populations autochtones) seront renforcés et la gestion adaptative promue. Les détails sur la fréquence des visites de suivi et les plans des évaluations des projets/portefeuilles devront être fournis. Là où c'est possible, les partenariats avec d'autres organismes de subventions, les fondations et les institutions académiques devraient être explorées pour aider à améliorer le suivi & évaluation participatifs et la gestion adaptative.

Les OSC récipiendaires des subventions seront accompagnées par les organisations d'appui pour définir la méthodologie et un plan de suivi des actions soutenues. Une session de formation sera organisée pour les OSC récipiendaires et leurs partenaires (OSC locales) sur des méthodes simplifiées de planification, des outils de suivi-évaluation adaptés de la Gestion Axée sur les Résultats, l'élaboration d'indicateurs de résultats immédiats et les indicateurs du CPS. Le plan de suivi évaluation devra inclure une évaluation externe. Une liste d'évaluateurs externes sera fournie aux OSC.

Les OSC d'appuis et les OSC récipiendaires des subventions soumettront un rapport tous les 4 mois au coordinateur du programme pays du PMF.

Des visites de sites seront menées par le/la CN du programme pays, au moins deux fois par projet.

5.3 Veuillez décrire comment les parties prenantes locales, membres de la Communauté et/ou peuples autochtones participeront à la définition des objectifs et résultats du projet; comment ils vont participer au suivi avec quel type de méthode et de périodicité; et comment les progrès seront documentés et rapportés.

Les parties prenantes seront associées tout au long du cycle de projet dans chaque paysage :

Des ateliers initiaux de concertation sur les objectifs prioritaires seront menés dans les paysages par les organisations d'appui. Les résultats de ces ateliers poseront les fondations de la programmation et la définition des résultats attendus des actions des OSC en partenariat avec les administrations locales, les universités et les structures publiques.

- a) Les appels à projets seront lancés localement (au sein des paysages) avec des objectifs et des critères qui auront été adoptés par consensus par les parties prenantes. Un comité local de sélection sera chargé d'émettre un avis sur les projets soumis. Cet avis comptera parmi les critères de sélection finale de l'octroi des subventions par le CNP.
- b) Dans le cadre des espaces de concertation et de la gestion locale, des réunions trimestrielles, voire bimestrielles, se tiendront dans chaque paysage avec l'ensemble des parties prenantes de façon à faciliter les collaborations entre les parties et de faire circuler l'information sur les réalisations et les problèmes.
- c) Des visites des parties prenantes seront organisées sur les sites des actions au sein des paysages, sur un rythme semestriel.
- d) Les parties prenantes seront invitées par l'évaluateur externe, soit individuellement, soit par *focus group*, à donner leurs avis sur la pertinence et la portée des actions réalisées.
- e) Des membres du CNP pourront accompagner le/la CN du programme pays lors des visites de suivi.

5.4 Veuillez décrire la stratégie de la manière dont les résultats des projets individuels du PMF seront rassemblés au niveau du portefeuille du programme national. Le tableau suivant présente les outils et modèles clés du suivi et évaluation du programme national.

Les OSC récipiendaires des subventions devront remettre un rapport trimestriel au CN et renseigner les indicateurs des résultats immédiats et les indicateurs d'effets dans un format standardisé, facilement compilable par le/la CN qui pourra élaborer le tableau de bord décrit ci-dessus (5.1).

Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires.	CN, CNP, les parties prenantes, organisation subventionnée	Couvert par la subvention préparatoire.	Au début de la phase opérationnelle.
Revue de la stratégie annuelle du programme pays.	L'apprentissage, la gestion adaptive	CN, CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays.	Les examens seront effectués annuellement ¹³ pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et afin de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptive.
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse de projets	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches, l'apprentissage, la gestion adaptive.	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays.	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptive à la fin de chaque année de subvention.
Rapport annuel Pays (ACR) ¹⁴	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi (AMR) enquête pays ¹⁵ basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptive pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

6. Plan de mobilisation des ressources (max. 1 page)

6.1 Veuillez décrire le plan de mobilisation des ressources de OP6 pour améliorer la durabilité des subventions du programme national du PMF et le rôle grant-maker+, en référence aux:

- (i) moyens d'améliorer ou augmenter en espèces et en nature, le cofinancement
 - a. au niveau des projets
 - b. au niveau du paysage terrestre et marin
 - c. au niveau du pays ;
- (ii) la diversification des sources de financement pour atteindre un plus grand impact (à savoir les ressources non-FEM qui aident à aborder les objectifs de développement durable après-2015 de l'ONU, SGD);
- (iii) l'approche pour recouvrir les coûts et cofinancer une part des coûts non-subventionnés des programmes nationaux du PMF (tels que les fonds TRAC du PNUD, les Institutions Nationales d'accueil, les contributions Gouvernementales, les donateurs bilatéraux);
- (iv) aux possibilités pour le PMF de servir de mécanisme d'exécution
- (v) Dans le rôle "Grantmaker +", l'équipe de PMF, y compris le CNS et TAGs peut être sollicitée pour aider les communautés et les OSC à élaborer des propositions pour accéder à d'autres bailleurs de fonds ou financements. Même si les fonds ne vont pas directement au PMF, cette activité peut être

considérée comme faisant partie de la mobilisation des ressources puisqu'elle augmente les ressources pour les intervenants.

- Comment ce rôle peut-il être efficacement joué ?
- Quelles sont les propositions possibles qui peuvent être développées ; quels sont les bailleurs et les financements (à savoir peut-être le Fonds vert pour le climat) qui peuvent être approchés ?
- Quelles sont les possibilités de financement du secteur privé (par exemple en appui aux entreprises durables pour une mise à l'échelle) ?

Le programme pays cherchera à co-financer les projets les plus prometteurs et nécessitant des ressources supplémentaires en sollicitant l'Union Européenne, comme cela a été le cas pour l'OP5 sur 3 projets, et les autres bailleurs identifiés. Les projets d'agro-écologie, d'emplois verts et d'utilisation durables des ressources sont les plus susceptibles d'être cofinancés.

Le programme s'appuiera sur les ressources nationales existantes au niveau des structures et des programmes publics (ANGEM, ANSEJ, CAM, PPDRI, etc.) pour contribuer aux objectifs de la CPS : les projets individuels à caractère socio-économique (agriculture, élevage, valorisation, artisanat,...) identifiés par les OSC partenaires seront soumis à ces agences pour financement. Suite aux actions de mobilisation et de formation aux emplois verts et à l'utilisation durables des ressources naturelles, pourront être comptabilisés les subventions octroyées par les agences nationales à des projets individuels correspondant à des critères de respect des ressources naturelles et de la biodiversité.

Dans son rôle de Grant-maker+, le programme pays soutiendra les partenaires et les OSC locales à soumissionner aux appels à projets des bailleurs soutenant la société civile (UICN, UE, Fondation de France, PCPA, SCAC de l'Ambassade de France, Ambassade d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des Etats-Unis, du Japon, etc.) et à solliciter les grandes entreprises privées, pour ainsi cofinancer leurs actions. Pour cela les organisations d'appui contractualisées auront la charge d'accompagner les OSC des paysages à élaborer les propositions de projets dans les formats requis. Le programme pays relaiera les appels des bailleurs auprès des OSC participantes et informera les bailleurs des canaux de diffusion à utiliser pour transmettre les appels au sein des paysages de façon effective. Les informations sur les besoins et les initiatives des OSC en milieu steppique ne manqueront pas de susciter l'intérêt des bailleurs pour soutenir cette région généralement délaissée, par manque d'information et de sollicitation. Le renforcement des capacités de gestion et des capacités opérationnelles ainsi que la constitution d'alliances entre OSC d'un même paysage faciliteront l'obtention des financements.

7. Plan de gestion des risques (1 page)

7.1 Veuillez identifier les principaux risques que vous prévoyez dans la mise en œuvre du CPS au cours de l'OP 6, en référence aux aspects suivants:

- les risques sociaux et environnementaux
- les risques climatiques
- les autres risques possibles.

Tableau 5 : Description des risques identifiés dans OP 6 :

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
Les membres du CNP sont peu disponibles et/ou changent relativement souvent.	Faible	Elevé	Les rôles et termes de référence des membres du CNP seront clarifiés au préalable avec leur tutelle. Le/la CN prévoira du temps et la flexibilité pour préparer les membres à participer aux comités.
Faible participation des acteurs institutionnels aux espaces de concertation niveau local.	Moyen	Moyen	Avec l'appui des membres du CNP, les tutelles seront sollicitées pour mobiliser les responsables locaux. Un long travail de sensibilisation au départ par les organisations d'appui visera l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes aux mécanismes de gestion décentralisée.
La campagne pour les élections générales de 2019 ralentit les décisions au niveau local et central.	Moyen	Elevé	Les termes de référence des espaces de concertation seront définis au plus tôt. Les projets seront réalisés par les OSC de façon indépendante une fois le consensus atteint autour des objectifs entre les parties.
Peu d'organisations qualifiées sont disponibles pour apporter un appui méthodologique aux OSC locales.	Elevé	Faible	Les appels à projets/prestations pour les organisations d'appui seront lancés avec des délais et moyens suffisants. Le programme conservera la flexibilité de revoir la stratégie d'appui et de contractualiser des consultants lorsque nécessaire.
Inondations et/ou sécheresse prolongée ou répétée en milieu steppique.	Elevé	Elevé	Les risques climatiques seront pris en compte lors de la conception des projets qui chercheront à optimiser les éléments concourant à la résilience aux aléas.

7.2 Veuillez indiquer comment ces risques seront suivis. Il est recommandé que les risques soient suivis pendant la mise en œuvre de la CPS et de la revue lors de la revue annuelle de la CPS. A cette période, le degré de risque, ou probabilité de risque peut être ajustée. Les risques identifiés peuvent également être éliminés et de nouveaux risques ajoutés le cas échéant avec des mesures d'atténuation appropriées identifiées

Au niveau de la CPS, les risques seront suivis à l'occasion des réunions du CNP, tout le long de la mise en œuvre et spécifiquement lors des changements perçus dans le contexte social, économique et climatique. Ils seront examinés lors des revues annuelles et de l'évaluation à mi-parcours, et lors de la révision annuelle de la CPS.

Au niveau des projets, les risques seront discutés et réévalués lors des réunions de concertation dans chacun des paysages. Des mesures d'atténuation seront recherchées de façon participative.

8 Approbation du Comité National de Pilotage

Remarque: A ce niveau, l'élaboration du CPS est complète et définitive pour son approbation et sa signature. Le document, dûment examiné par les membres du CNP, l'agréreront comme guide, pour l'application de OP6 par le Programme Pays du PMF.

Examen et approbation des membres du CNP impliqués dans le développement/exécution du CPS de l'OP 6	Signatures

Annexe 1 : Description complète de la situation de référence des paysages

**Programme de Micro-Financement
du Fonds pour l'Environnement Mondial (OP6)**

Programme Pays Algérie

ANNEXE 1

Situation de Référence des paysages

- A. Rappel du Processus de Sélection des Paysages
- B. Paysage 1 – Steppe de l'Atlas Saharien
- C. Paysage 2 – Côtes Méditerranéennes Ouest et Centre



Table des matières

A. Rappel du Processus de Sélection des Paysages.....	3
1. Rappel des orientations stratégiques de l'OP6	3
2. Critères d'identification et de sélection des paysages.....	3
3. Méthodologie d'identification des paysages.....	5
4. Cartographie des paysages sélectionnés.....	6
5. Les principaux acteurs potentiels identifiés.....	6
6. Les associations.....	7
7. Référence à quelques données et concepts pris en compte dans la stratégie.....	8
B. Paysage 1 – Steppe de l'Atlas Saharien	10
Biodiversité des écosystèmes steppiques	12
Menaces pesant sur les écosystèmes steppiques	13
Effets négatifs/ incidences sur les populations et les autres écosystèmes.....	14
Efforts entrepris.....	15
Les synergies envisagées/potentielles	16
Les actions potentielles à mener	17
C. Paysage 2 – Les Côtes Méditerranéennes Ouest et Centre	19
Biodiversité des écosystèmes marin et littoral	20
Menaces pesant sur le paysage.....	20
Effets négatifs/ incidences sur les écosystèmes et les populations du paysage	21
Les efforts entrepris	22
Les synergies envisagées/potentielles	23
Les actions potentielles à mener	24
Indication d'allocation budgétaire	24
Références bibliographiques	25

Les consultations des parties prenantes et l'élaboration du document ont été réalisées par A2BELF « Myriad Services »,

Aïcha Berriche

Salima Rebbah

Samia Balistrou

Gaëtan de Beaupuis

A2BELF « Myriad Services » remercie l'ensemble des personnes et des institutions qui ont participé à au processus de description et de sélection des paysages, et tout spécialement Mme Rahima Chehih pour sa patience et sa collaboration.

A. Rappel du Processus de Sélection des Paysages

1. Rappel des orientations stratégiques de l'OP6

L'OP6 priviliege sur une approche « Paysage ». Cette approche s'applique à un territoire défini, pour lequel les enjeux de préservation ou de réhabilitation des écosystèmes fournissant des services¹ soutenables et durables à la population peuvent être décrits de manière cohérente, et une gestion participative locale peut être renforcée. Plusieurs actions pourront alors être soutenues sur ce territoire pour répondre aux différents enjeux identifiés tout en recherchant un maximum d'impact.

Les actions devront avoir une dimension pilote et un fort potentiel de réPLICATION.

Thématisques prioritaires :

- Conservation locale des paysages terrestres et marins
- Agro-écologie innovante et climato-intelligente (résiliente et durable)
- Accès aux avantages des énergies renouvelables
- Des alliances locales aux alliances mondiales de gestion des produits chimiques
- Plateforme de dialogue et de planification des politiques entre le gouvernement et la société civile
- Promouvoir l'inclusion sociale:
 - L'intégration du genre
 - L'implication des jeunes
- Echanges sur les connaissances et les pratiques citoyennes du programme
 - La bibliothèque numérique des innovations locales
 - L'échange Sud-Sud de l'innovation locale

Au minimum 70% du financement sont réservés des projets dans les paysages sélectionnés

Au maximum 30% du financement sont réservés aux activités transversales de renforcement de capacités

2. Critères d'identification et de sélection des paysages

Les paysages ont été sélectionnés en prenant en compte a) les politiques nationales, b) la recherche de synergies avec les autres initiatives, c) la présence des zones clés et couloirs de biodiversité, d) l'appréciation de la capacité des acteurs à mettre en œuvre des projets PMF-FEM.

¹ Les services écosystémiques peuvent être classés en quatre catégories :

1. Services de Support correspondants aux processus de base nécessaires au fonctionnement de tous les écosystèmes : cycles naturels, formation des sols, photosynthèse, cycle de l'eau.
2. Services de Régulation : la régulation du climat global, La régulation du climat local, La régulation de la qualité de l'air, la régulation de la qualité de l'eau, la régulation des espèces nuisibles, des infections et des maladies, pollinisation, la détoxicification et la dégradation des déchets, la régulation des risques naturels (incendies, inondations, ouragans, glissements de terrain).
3. Services d'Approvisionnement (ou de prélèvement) à l'origine des « produits finis » que procurent les écosystèmes, comme la production de nourriture, de fibres, d'eau douce ou encore la mise à disposition de ressources génétiques.
4. Services culturels correspondants aux services non matériels obtenus des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, l'inspiration artistique ou les loisirs. Ceux-ci nous permettent de développer et entretenir nos systèmes de savoir, nos relations sociales et nos valeurs esthétiques (IUCN, 2012).

Source : Rapport d'expertise « Services Ecosystémiques », Ludwig LIAGRE, MREE/PNUD, Septembre 2015

a) Alignement avec les politiques nationales² :

- Plan National d’Action de l’Environnement et du Développement Durable
Ce plan repose sur trois axes :
 - La conservation et l’amélioration de la productivité du capital naturel ;
 - L’amélioration de la santé et la qualité de vie des citoyens ;
 - La réduction des pertes économiques, la promotion de la diversification économique et la protection de l’environnement global.

Ce plan a déjà permis la création et le renforcement d’institutions et de structures d’appui (agences, conservatoires, commissariats, etc.). Contribuant à ce plan, le processus de planification nationale sur la diversité biologique et la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) 2011-2020 et des Objectifs d’Aichi est actuellement dans sa phase finale et constituera un cadre d’appui à la réalisation de l’OP6.
- Plan d'action du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche avec la politique du Renouveau Agricole et Rural, la Politique Felaha 2019 concernant l'agriculture et l'élevage, les forêts et les bassins versants, la politique de la pêche et de l'aquaculture. En particulier, le Renouveau Rural vise à réinsérer dans l'économie nationale les zones marginalisées, en mettant en valeur les ressources locales et les produits du terroir jusque-là négligés. Il est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré, PPDR) et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara). Il s'appuie sur cinq programmes qui ont pour objectifs la protection des bassins versants, la gestion et la protection des patrimoines forestiers, la lutte contre la désertification, la protection des espaces naturels et des aires protégées ainsi que la mise en valeur des terres. Le plan d'action du secteur de la pêche et des ressources halieutiques inclut l'évaluation des ressources halieutiques le long du littoral et l'élaboration du schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture consistant en la construction d'espaces économiques et sociaux gérables et aptes à produire des richesses durables.
- Plan d'action du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Ce plan consacre le renforcement des capacités existantes (infrastructures, équipements et ressources humaines) et le lancement de nouvelles structures de recherche ainsi que l'exécution de nombreux programmes de recherches.
- Plan d'action du Ministère de la Culture : Il inclut la protection du patrimoine culturel conformément au schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). A ce titre, il est prévu « la protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leur préservation pour les générations futures ». Il s'agit notamment de la gestion et de la promotion des 5 parcs naturels, lesquels sont compatibles avec l'approche aux paysages culturels et aux paysages protégés en s'appuyant sur une vision holistique et interdisciplinaire de l'environnement qui souligne l'intégration entre l'homme et la nature.
- Programme de Développement des Energies Nouvelles et Renouvelables et l'Efficacité énergétique, visant l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique national dans la perspective de préservation des ressources fossiles, de diversification des filières de production de l'électricité et de contribution au développement durable : développement du photovoltaïque et de l'éolien à grande échelle, introduction des filières de la biomasse (valorisation des déchets), de la cogénération et de la géothermie, et du développement du solaire thermique (CSP).

² 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau national, MATE/PNUD, décembre 2014

b) Recherche de synergies avec les programmes de coopération visant la conservation et de développement durable

Les synergies recherchées devraient permettre de faciliter la mise en œuvre des actions, d'en maximiser l'impact et la visibilité et d'offrir des opportunités de financement à la fin du cycle du PMF. Avec par exemple :

- Les programmes du Nations Unies définis dans le Cadre de Coopération Stratégique (signé le 29 juin 2015), et notamment son Axe 3 : Environnement effet 4 « D'ici 2020, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative et durable des écosystèmes naturels et urbains ». Des synergies seront recherchées avec le programme de « Communes Modèles » pour une gestion participative du développement local ;
- Les programmes de l'IUCN et du CEPF³ ;
- Les programmes de soutien à la Société civile de l'Union Européenne, du PCPA, de la Fondation de France.

c) Couloirs et zones de biodiversité d'importance nationale et internationale

- Sites RAMSAR ;
- ZIP : Zone d'importance pour les plantes ;
- Couloirs et zones clés de biodiversité identifiés par le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques et la Fondation Birdlife ;
- Habitats d'espèces endémiques et/ou protégées (selon le classement national).

d) L'appréciation de la capacité des acteurs

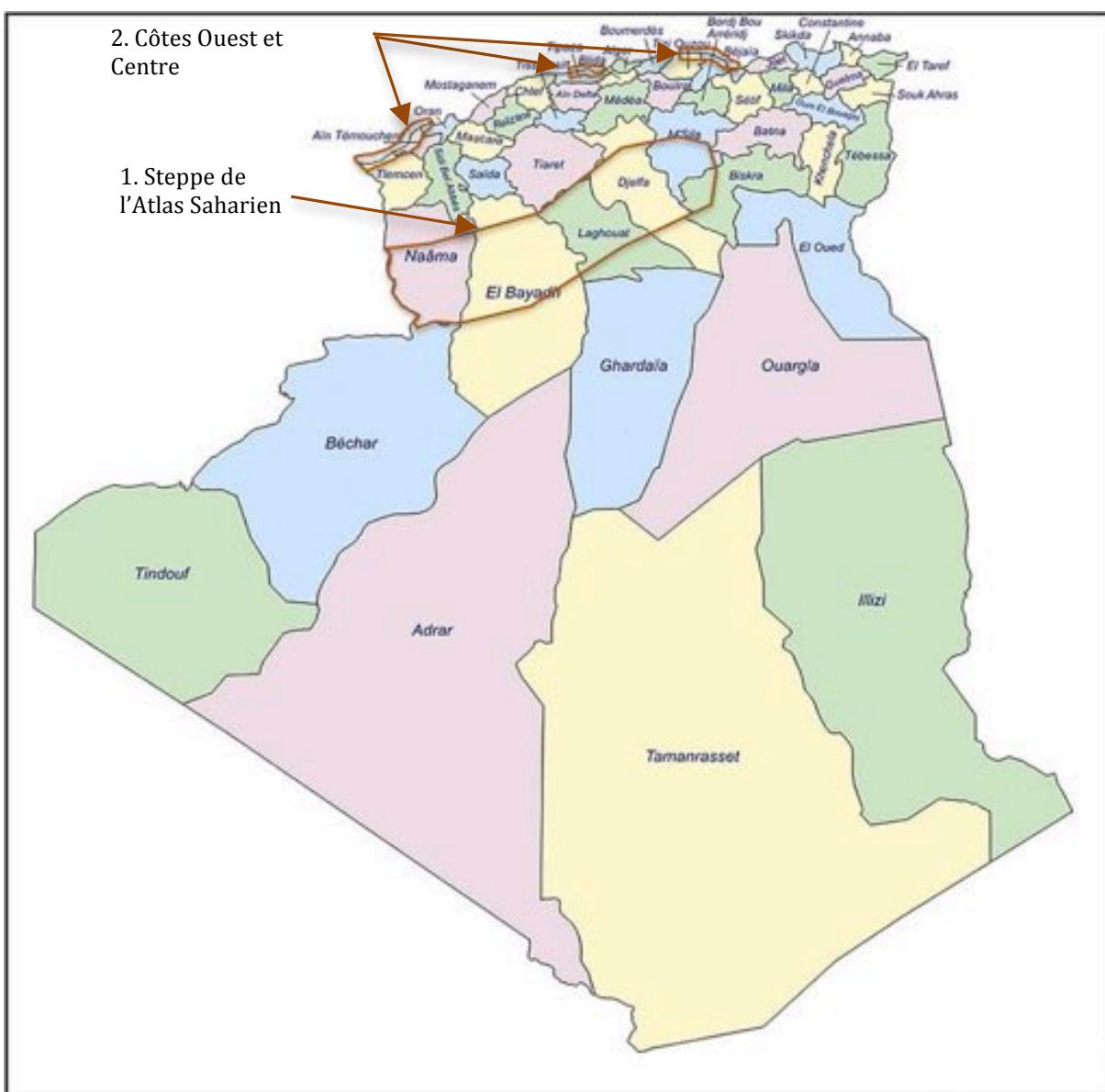
- La présence ou la proximité d'associations locales ou d'envergure nationales, activant dans le secteur de l'environnement ou les secteurs culturel, social et de promotion des jeunes et des femmes ;
- La présence ou la proximité d'associations de producteurs ou d'artisans locaux ;
- La présence ou la proximité d'institutions pouvant contribuer aux actions par leur capacité de mobilisation ou de gestion des connaissances et des pratiques (conservatoire, commissariat, station expérimentale, université et centre de recherche, agence d'insertion sociale, gestionnaire d'aires protégées, etc.).

3. Méthodologie d'identification des paysages

- L'identification et la description de la situation de référence des paysages s'appuient sur une étude des documents disponibles et la consultation des parties prenantes, à savoir, les ministères de référence, les institutions au niveau local, les associations localement actives, les bailleurs de fonds et agences de coopération, ainsi qu'un panel d'experts et d'universitaires. (Cf. *la liste des consultations en annexe A*).
- Croisement entre
 - Le degré de vulnérabilité des écosystèmes et les menaces pesant sur leur équilibre et leur résilience aux changements climatiques et aux pressions anthropiques ;
 - Les zones de biodiversité d'importance nationale et internationale ;
 - La présence et la capacité effective de la société civile dans le paysage ou à proximité à porter des projets ;
 - La présence ou proximité de programmes connexes, notamment ceux soutenus par le PNUD, pouvant contribuer aux enjeux environnementaux et sociaux des paysages
 - Les actions possibles, compte-tenu du montant des subventions du PMF.

3 Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques

4. Cartographie des paysages sélectionnés



5. Les principaux acteurs potentiels identifiés

Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement et les organismes sous tutelle, notamment :

- Commissariat National du Littoral (CNL)
- Centre national de développement des ressources biologiques (CNDRB)
- Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE)
- Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)
- Directions de l'Environnement au niveau wilaya

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche et les directions et organismes sous tutelle, notamment :

- Direction Générale des Forêts (DGF)
- Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
- Directions des Services Agricoles
- Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS)
- Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)
- Institut national de la recherche forestière (INRF)

- Agence Nationale pour la conservation de la Nature (ANN)
- Institut national de protection des végétaux (INPV)
- Centre Nationale de l'Insémination Artificielle et de l'Amélioration Génétique (CNAAG)

Ministère de la Culture

Ministère de l'Energie et des Mines

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Les universités, établissements et programmes nationaux de recherche et stations expérimentales :

- Le laboratoire d'éco-biologie des milieux marins et littoraux à l'Université de Annaba ;
- Le laboratoire d'Ecologie végétale et d'environnement à l'université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene d'Alger
- Le laboratoire de conservation, de gestion et d'amélioration des écosystèmes forestiers rattaché à l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ENSA) à Alger qui est chargé du domaine spécifiquement forestier;
- Le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
- Le Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides (CRSTRA)
- Le Centre de Biotechnologie (CRBT);
- Le Centre de développement des énergies renouvelables
- Le Centre National en Environnement et Développement Durable d'Annaba (littoral)
- Le Centre National de Recherche en Chimie Verte d'Oran (littoral) ;
- Le Centre de Préservation des Souches de Mostaganem (littoral) ;
- Le Centre de Recherche en Agro-pastoralisme de Djelfa (steppe) ;
- Le Centre de Recherche en Agrumiculture de Chlef (agricole).
- La Station Milieu biophysique de la Saoura/ Béchar (CRSTRA);
- La Station expérimentale des ressources halieutiques de Taref (Cap Rosa) à El-Kala;
- La Station expérimentale sur les Changements climatiques de Boumerdès ;
- L'École Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral (ENSSMAL)
- Le Centre d'Echange d'Information de l'Algérie (CHM)

6. Les associations

Pour l'ensemble des paysages proposés, la dynamique associative est similaire. Sur la base des informations fournies par le Ministère de l'Intérieur, des consultations locales et des études récentes disponibles, les associations prises en considération pour une éventuelle participation à des projets financés par le PMF sont celles enregistrées avec différents buts/objets sociaux :

- Associations environnementales
- Associations mettant en œuvre des projets et actions dans le domaine de l'environnement
- Associations culturelles
- Associations scientifiques et médicales
- Associations du secteur agricoles et les petites coopératives
- Associations de jeunes
- Associations de femmes
- Associations de quartiers.

Ces associations peuvent avoir un agrément au niveau national, wilayal ou communal. Il est à noter que la révision début 2012 de la loi de 1990 régissant les associations, a eu pour effet un écrémage de l'ordre de 60%, notamment parmi les petites associations installées dans l'intérieur du pays, du fait du caractère contraignant des nouvelles dispositions⁴.

⁴ Les points soulevés par les associations interviewées : la procédure de création des associations soumise à autorisation préalable, le mode de financement des associations, les limitations à la coopération avec des organisations étrangères et les conditions dans lesquelles les associations peuvent être suspendues ou dissoutes.

Les associations peuvent être classées en deux catégories :

1. Celles pouvant piloter la mise en œuvre de projet de l'ordre de 30-50,000\$
2. Celles pouvant contribuer à des actions limitées de l'ordre de 5000 à 10,000\$, avec l'accompagnement d'organisations plus expérimentées.

Dans la première catégorie, les associations sont peu nombreuses, mais il en existe au moins 2 à 3 par wilaya des paysages identifiés, et une dizaine (de statut national) ayant une capacité d'intervenir sur une bonne partie du territoire.

Ces dernières ont acquis des expériences pertinentes dans le domaine de la mobilisation locale, du développement local, ou dans des domaines plus scientifiques sur la préservation de la biodiversité. Elles ont réussi à se développer de l'intérieur, à identifier les potentialités que recèle leur environnement, à acquérir les outils nécessaire à la gestion, à la recherche de financement et la maîtrise des éléments fondamentaux de la gestion de projets. Elles possèdent des capacités et la volonté d'accompagner les petites associations locales dans le cadre de la mise œuvre de projet pour les aider à dépasser des problèmes élémentaires de fonctionnement et aller vers une politique de projet.

Dans la deuxième catégorie, 500 à 900 associations par wilaya ont renouvelé leur agrément. La plupart ont cependant des problèmes d'ordre technique et managérial : gestion du budget, gestion de projet, gestion de conflits, animation d'équipe et de communication externe, etc. Les plus nanties d'entre-elles s'investissent dans des petites actions locales totalement financées par les autorités locales⁵ (Wilaya, APC, services de la direction de l'environnement...) sans perspective de dépasser la subvention de la commune ou de la wilaya et saisir les opportunités pour aller vers une recherche de financement par projet. On estime que 100 à 200 associations dans cette catégorie sont effectivement actives sur chaque paysage proposé.

Dans les paysages sélectionnés, les associations souffrent encore aujourd'hui d'une relative défiance des pouvoirs publics au niveau local, et parfois d'un manque de confiance de la part de la population. Elles doivent convaincre qu'elles peuvent jouer un rôle majeur, trouver leur place et entretenir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics.

7. Référence à quelques données et concepts pris en compte dans la stratégie

1 – Ressources Génétiques et Développement Durable

Les ressources génétiques constituent la **base biologique de la sécurité alimentaire** et le moyen de subsistance des populations humaines dans le monde. Aussi, toute altération des fonctions écologiques des écosystèmes **affecte directement la sécurité alimentaire des populations**.

Toutefois, la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils sous tendent affecte, de manière plus accrue, les **pauvres**, les populations rurales et les **groupes socio-économiques vulnérables** (Petits métiers, petits agriculteurs, micro entreprises rurales et groupes féminins dont les moyens de subsistance sont liés aux ressources naturelles).

La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité a des effets encore plus dévastateurs sur les populations les plus pauvres du monde et est quelquefois la cause **principale de la pauvreté**. En effet, la baisse du niveau de vie à tendance à **amplifier la dépendance** des ménages à l'égard des services des écosystèmes laquelle se traduit par des pressions supplémentaires sur ces derniers. Ces pressions **amenuisent**, à leur tour, la capacité des écosystèmes à fournir des services et alimentent le **cercle vicieux de la pauvreté** (Aggravation de la vulnérabilité sociale et économique des ménages, dégradation de l'état de santé).

Ces processus sont d'autant plus amplifiés que ces groupes sociaux vivent et sont intégrés dans des **écosystèmes sensibles à l'instar** des montagnes, des déserts et des steppes.

⁵ Il est utile de rappeler qu'il est laissé aux différentes autorités administratives l'appréciation dans l'octroi ou non de subvention aux associations.

Préserver la biodiversité revient, alors, à lutter efficacement contre l'apparition et l'extension des poches de pauvreté mais aussi, et surtout, à préserver les écosystèmes les plus sensibles.

Source : Gestion des ressources génétiques, Ali Ferrah, OADA/MADR, Nov. 2010

2 - Lutte contre la Désertification et lien avec les autres conventions

Selon l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD, Paris, 1994), la désertification désigne "la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». La dégradation de la qualité de ces milieux affecte non seulement leur biodiversité et les conditions sociales et économiques des populations mais aussi les espaces périphériques qui doivent en subir les conséquences en termes environnemental (ensablement des bassins versants), social (exode rural) et économique. Enfin, la capacité de fixation de carbone de ces écosystèmes et leur capacité de rétention d'eau s'en trouve affectées.

Ainsi, la désertification est à la croisée d'enjeux multiples tant locaux que globaux :

- Au niveau local, la désertification affecte directement les perspectives de développement des populations locales en réduisant la productivité des systèmes de production et le renouvellement des ressources naturelles qui en sont la base (eau, sol, bois énergie, faune et flore)
- Au niveau global, la désertification menace la diversité biologique et accélère les émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, la lutte contre la désertification doit être considérée comme un bien public mondial et complémentaire des actions mises en œuvre dans le cadre des autres conventions internationales (Convention sur la diversité biologique, Convention sur les changements climatiques, Gestion des eaux internationales).

Source: AREA-ED, site internet, 2016

3 – Biodiversité et pressions anthropiques

L'érosion de la biodiversité d'origine anthropique se décline en six types de mécanismes :

- Étiollement et/ou dégradation des habitats
- Surexploitation des espèces biologiques
- Invasion d'espèces exotiques
- Pollutions
- Réchauffement climatique global de la planète en relation avec l'émission des gaz à effet de serre
- Modernisation de l'agriculture et prééminence des variétés sélectionnées (Rétrécissement des gammes variétales).

Source : Gestion des ressources génétiques, Ali Ferrah, OADA/MADR, Nov. 2010

4 – Scénario des changements climatiques

Sur la base des résultats du 5^{ème} rapport d'évaluation du GIEC ainsi que des meilleures informations disponibles au niveau national, il a été procédé à l'élaboration d'un scénario de Changements Climatiques attendus sur l'Algérie à l'horizon 2030. Ce scénario confirme les tendances climatiques déjà observées durant les dernières décennies à savoir: i) une augmentation de la température, ii) une légère diminution des précipitations et iii) un climat plus variable avec des séquences secs et pluvieuses plus fréquentes. Les changements attendus seront modérées au niveau des régions côtières, ils iront en s'accentuant vers les régions continentales. Ils seront contrastés entre les saisons et seront plus marqués en Été. Ceci se traduirait notamment par un relatif glissement des étages bioclimatiques vers l'aridité.

Source : Etude diagnostique sur la Biodiversité & les changements climatiques en Algérie, Rapport Final, MATE/PNUD, Février 2015

B. Paysage 1 – Steppe de l'Atlas Saharien

La steppe algérienne représente 8.4 % du territoire national et contribue de façon significative à l'économie du pays, par l'élevage ovin, qui représente actuellement 42% de la production nationale en viande rouge⁶.

La steppe Algérienne s'étend sur une superficie de 20 millions d'hectares dont : 15 millions terres palatables, 2.7 millions ha terres cultivés⁷ et 2.3 millions ha répartis entre les maquis, forêts et terres improductives⁸. Elle forme une barrière écologique naturelle entre le Sahara et le Tell et une zone tampon contre la désertification. Elle se caractérise par de grands espaces pastoraux à relief plat et à altitude élevée supérieure à 600m, fragmentés par des lits des oueds parsemés de dépressions plus ou moins vastes et de quelques masses des chaînes montagneuses isolées. Très sensible à la désertification de part la structure de ses sols caractérisés par : la présence d'accumulation calcaire réduisant la profondeur de sols utiles, la faible teneur en matière organique et en éléments biogènes et une forte sensibilité à l'érosion et à la dégradation. La sécheresse persistante durant la période 1980-2000 a été un facteur aggravant⁹. Ces écosystèmes connaissent une régression historique du couvert végétal et une baisse de la productivité pastorale liée au processus de désertification à l'origine de l'accentuation de l'appauvrissement de la biodiversité et la rupture des équilibres écologique et socio-économique¹⁰.

Le paysage identifié couvre tout ou partie des territoires de six wilayas steppiques : Naama, El-Bayadh, Laghouat, Djelfa, M'sila, Biskra, sur lesquelles est implanté le Parc Culturel de l'Atlas Saharien. Créé en 2008¹¹, le parc s'étend du Chott El Hodna à la frontière marocaine, en passant par Méchria pour sa limite nord, et de Ouled Djellal à Djenien Bourezg pour sa limite sud.

Ce paysage comprend de grandes zones humides d'importance nationale, dont 5 sites classés Ramsar, entre autres les Chott El Hodna (Wilayas de M'Sila et Batna) et Chott Zahrez Chergui (Wilaya de Djelfa), lesquelles ont été identifiées par le secteur de l'environnement comme zones humides prioritaires devant faire l'objet d'une étude pour la caractérisation et le diagnostic de la situation environnementale.

Ce paysage se situe à la limite sud du « hot spot » du pourtour méditerranéen désigné par le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques en tant que zone de biodiversité à protéger au niveau mondial. Plus particulièrement, il comprend les Monts des Ksours, identifié comme zone clé de biodiversité.

Ce paysage comprend également une large bande forestière constituée notamment par le barrage vert, résultat d'un programme national ambitieux de lutte contre la désertification datant des années 1970, et qui fait aujourd'hui objet d'un projet de réhabilitation.

⁶ Source : Directeur de l'HCDS interviewé dans le cadre du projet, mai 2016.

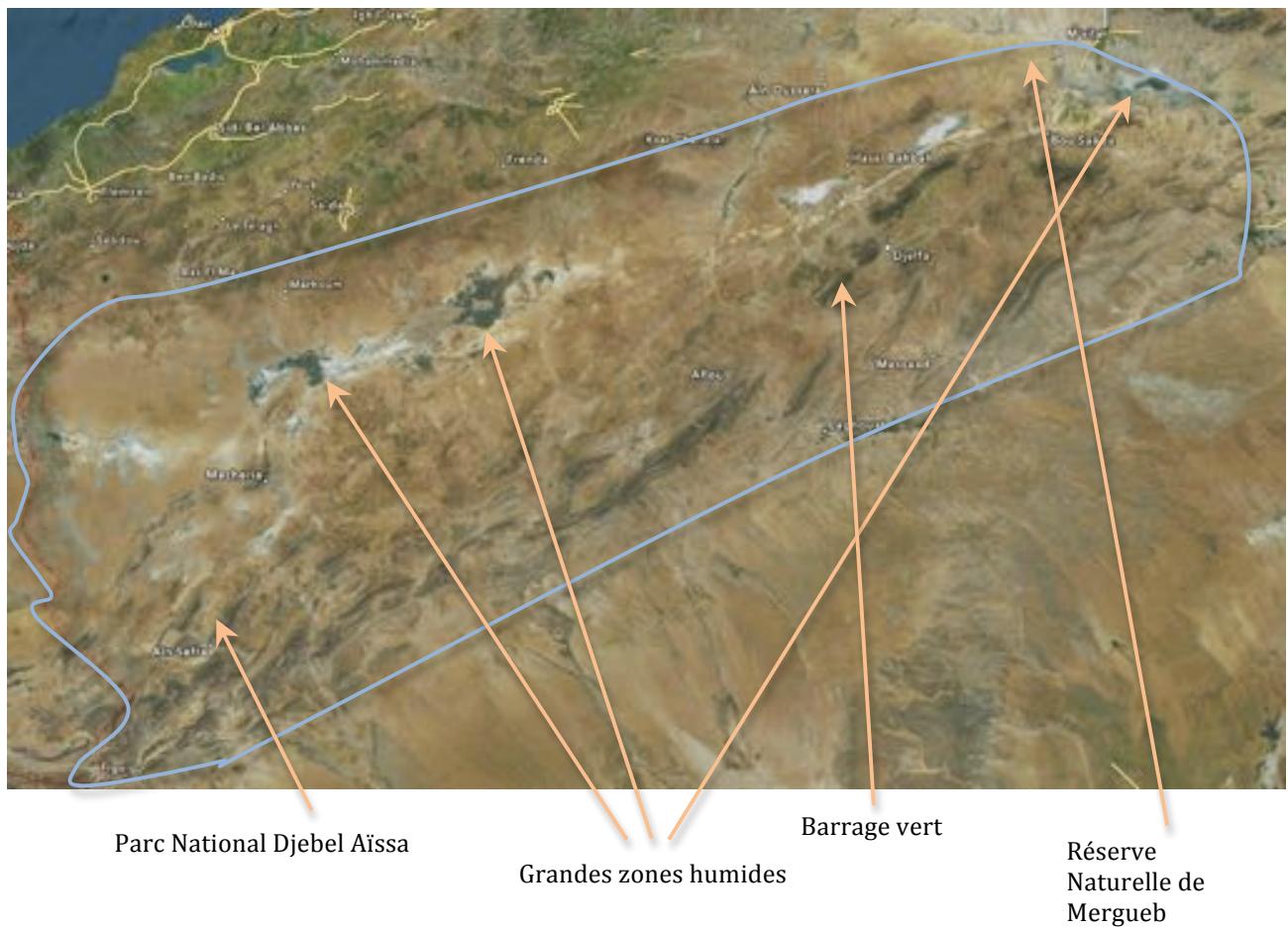
⁷ Dont 1,9 millions d'hectares sont localisées principalement dans les zones d'épandage de crue et dans les lits d'oueds sur des sols profonds, approvisionnés régulièrement en éléments fertilisants (limons) et en eau et ayant une bonne capacité de stockage en eau ; outre la céréaliculture, ils peuvent aussi être propices à l'arboriculture et à l'horticulture (culture vivrières). (BOUYAHIA, 2010).

⁸ Source : données du Haut Commissariat au Développement de la Steppe (Bencherif, 2010)

⁹ Source : 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau national, MATE/PNUD, décembre 2014.

¹⁰ Source : Gestion des ressources génétiques, Ali Ferrah, OADA/MADR, Nov. 2010.

¹¹ Décret exécutif n°08-157 du 22 Jounada El Oula 1429 correspondant au 28 mai 2008 portant création et délimitation du parc culturel de l'Atlas saharien.



Les écosystèmes steppiques sont certainement parmi les écosystèmes les plus menacés en Algérie. La menace la plus grave est la désertification dont l'origine est essentiellement anthropique ; le surpâturage et le défrichement sont les actions les plus destructrices de la végétation pérenne et le principal facteur de désertification. Les facteurs climatiques sont fortement contraignants : les gelées de la saison froide inhibent la poussée de la végétation, les vents chauds (sirocco) altèrent la végétation, les orages provoquent l'érosion hydrique des sols dégradés. Les sols désertifiés sont considérés comme n'ayant aucune possibilité de remontée biologique, donc une forte probabilité d'être totalement désertifiés.¹² La désertification représente une grande menace pour la gestion durable des ressources dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches, mettant en péril la sécurité alimentaire et les approvisionnements en eau.

La crise de l'économie et des communautés pastorales est à l'origine de la rupture des équilibres écologique et socio-économique. L'équilibre de l'écosystème steppique a été pour longtemps assurer par une harmonie entre l'homme et l'espace dans lequel il vit. Cet équilibre était assuré par des pratiques humaines ancestrales permettant la durabilité et la régénération des ressources naturelles. Le pastoralisme en tant qu'activité est le moyen le plus efficace pour utiliser les ressources sur les terres sèches ou marginales. Traditionnellement, les pasteurs nomades déplaçaient leurs bêtes pour suivre les pluies ou les conduire aux pâturages saisonniers établis. Ces déplacements épargnaient le surpâturage des parcours fragilisés et peu productifs. Mais cette pratique a diminué considérablement les quatre dernières décennies et elle a été remplacée par la sédentarisation des éleveurs. Ces changements sociaux, économiques, organisationnels ou même naturels, ont eu des effets non seulement sur la vie des pasteurs ; mais aussi et surtout sur le milieu naturel.

¹² Source : Seconde Communication Nationale de l'Algérie sur les Changements Climatiques à la CCNUCC, Alger, 2010



Steppe de plus en plus utilisée pour l'agriculture intensive, Biskra



Steppes à M'sila

Crédit: A.K. Berriche



Petite zone humide menacée



Parcelle de reboisement, barrage vert

Crédit: A.K. Berriche

Biodiversité des écosystèmes steppiques

Les écosystèmes steppiques se caractérisent par une diversité biologique appréciable, fruit d'une adaptation séculaire aux conditions agropéoclimatiques particulièrement difficiles. En terme floristique, les steppes sont dominées par quatre grands types de formations végétales ayant des potentialités pastorales¹³:

- les steppes à alfa (*Stipa tenacissima*) formant des steppes graminéennes sur sols argileux à texture fine ;
- les steppes à armoise blanche (*Artemisia herba alba*) plante normalement dominante sur sols à texture fine ;
- les steppes à sparte (*Lygeumspartum*) ;
- les steppes à remt (*Arthrophytumscoparium*) formant des steppes buissonneuses chamaephytiques ; Les steppes à halophytes représentée essentiellement l'*Atriplex halimus* sur sols salés ; d'autre halophytes sont également retrouvés.

La steppe renferme plus d'une trentaine d'autres espèces à différentes périodes de l'année.

L'alfa et l'armoise blanche occupaient à elles seules près de 35% des parcours palatables suivies à 15% par le sparte (Lyguem). Des données récentes ont mis en évidence une forte détérioration¹⁴ de la structure de ces formations qui entraîne une forte baisse de leur productivité pastorale et une raréfaction d'espèces sauvages protégés. L'alfa est une plante

¹³ Source : Idem

¹⁴ L'Alfa a aujourd'hui disparu d'une bonne partie des plaines (glacis) du Sud oranaïs. Les résultats portant sur le suivi de l'occupation des terres depuis 1978 montrent une quasi disparition de l'alfa qui s'étendait sur la moitié du territoire en 1978, pour n'occuper en 2005 que moins du 1/6 de sa superficie originale et pratiquement disparaître en 2011 avec 1/30 seulement de sa surface d'origine. Il en de même de l'armoise blanche ou "Chih" qui perd la presque totalité (9/10) de sa superficie d'origine en 2005 pour disparaître totalement en 2010 (Synthèse régionale AFN/OSS, 2012). Cette raréfaction de l'alfa et la quasi disparition de l'Armoise Blanche reviennent au surpâturage des animaux que l'ensemble des auteurs à reconnaître comme le facteur de dégradation principal (D. Djebaili, 1978 ; Boutonnet, 1981 ; Bourbouze, 2006 ; Nedraoui, 2001, 2006). Une autre conséquence de cette désertification est la diminution du couvert végétal. Les formations à Alfa qui avaient un recouvrement assez important, entre 36% à 25%, n'ont plus que 15%. (Source : 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité Biologique au niveau national, MATE/PNUD, décembre 2014).

pérenne qui, par définition, est capable de persister durant les conditions sévères de sécheresse en maintenant une activité physiologique même au ralenti¹⁵. Cette capacité permet d'éviter l'exposition du sol à l'érosion éolienne durant les périodes sèches.

Les écosystèmes steppiques sont l'habitat de nombreuses espèces animales sauvages dont certaines sont menacées de disparition à l'instar des espèces de gazelles, du mouflon à manchette, de l'outarde Houbara, etc.

La faune domestique steppique est notamment caractérisée par son patrimoine génétique ovin et caprin bien adapté aux conditions climatiques de la région. Sur les dix races ovines algériennes (Hamra, D'men, Barbarine, Rembi, Taadmit...) six sont vulnérables. La race «Ouled Djellal » est en passe d'absorber toutes les autres populations ovines locales.

Menaces pesant sur les écosystèmes steppiques

Les menaces sont essentiellement anthropiques :

- Le surpâturage : La charge pastorale réelle est en région steppique 10 à 12 fois plus importante que la charge d'équilibre dans le meilleur des cas (hypothèse basse). La steppe était déjà sursaturée en 1968 avec 7,9 millions équivalents-ovins. En mars 2016, l'effectif, non corrigé¹⁶, des bêtes âgées de plus de six mois¹⁷ est de à 27 700 000¹⁸ de têtes dont 83% d'ovins, 14% de caprins et 3% entre camelins et équidés.

Crédit: A.K. Berriche



Pâturage sur la steppe fortement dégradée

- Les nombreuses études réalisées par les universitaires depuis les années 70, sur la steppe montrent toutes une importante régression du couvert végétal supérieure à 50% et une diminution sérieuse de la production des écosystèmes steppique passant de 120 à 150 UF/an en 1978 à 30 UF/ha/an pour les parcours dégradés et 60 à 100 UF/ha/an pour les parcours palatables (Aidoud et Nedjraoui, 1992 ; Zegrar et al., 1997)¹⁹. La steppe ne nourrit plus, ou presque, son cheptel. Elle constitue désormais le lieu d'un élevage qui devient "hors sol" ; L'essentiel de la ration est exogène.
- Le développement de l'agriculture, si elle est mal appliquée et mal contrôlée, a des conséquences préjudiciables sur les sols et sur les ressources en eau. Les labours détruisent la fine couche fertile qui est alors vulnérable à l'érosion hydrique et éolienne. Les forages inconsidérés et l'irrigation, en l'absence d'un système efficace de drainage, entraîne la salinisation des sols qui deviennent rapidement infertiles.
- Les pressions sur les ressources en eau s'accentuent avec la multiplication des forages illicites et polluants les nappes, le pompage inconsidéré des nappes et des pratiques de

¹⁵ Nedjraoui, 1990 in Haddouche, 2009,

¹⁶ 20 à 30% des têtes ne seraient pas déclarés par les éleveurs (source : Directeur de l'HCDS interviewé dans le cadre du projet, mai 2016)

¹⁷ Source : services vétérinaires et services statistiques des DSA consultés dans le cadre du projet, mai 2016 ; à l'origine du recensement du cheptel à partir des cartes de vaccination du bétail laquelle n'intervient qu'à partir de 6 mois. A titre indicatif un troupeau de 100 têtes est constitué en moyenne de 90 femelles et 10 males ; une femelle peut mettre bas deux fois/an, un à deux agneaux.

¹⁸ Source : Directeur de l'HCDS interviewé dans le cadre du projet HCDS, mai 2016.

¹⁹ Source : D. Nedjraoui, Profil fourrager Algérie, FAO, 2003

stockage d'eau déficientes, alors que les régions steppiques ne peuvent compter sur des techniciens hydrauliques en nombre suffisant.



Forage et point d'eau peu très peu économique,

- Le braconnage est particulièrement présent dans l'écosystème steppique qui abritait une bonne partie des ongulés et autres espèces faunistiques. La gazelle dorcas, la gazelle de cuvier ou des montagnes, jadis omniprésentes ont presque disparu et ne se cantonnent que dans quelques rares abris-refuges. Beaucoup ont même migré dans la partie méridionale de l'Algérie (Sahara).
- Le barrage vert, qui a été constitué en grande partie de pin d'Alep subit l'invasion des Chenilles processionnaires qui causent d'importants dégâts et sont difficilement biologiquement contrôlables aujourd'hui.

Autres problèmes environnementaux

- Le développement de l'habitat moderne pour les populations locales n'a pas suffisamment pris en compte la question énergétique et le confort thermique, et intègrent peu les nouvelles techniques économies. Les nouvelles constructions en béton et leur conception architecturale sont peu adaptées à la chaleur estivale et au froid hivernal. Les populations se dotent alors de chauffage et climatisation énergivores.

Effets négatifs/ incidences sur les populations et les autres écosystèmes

- La réduction de la biomasse et de la production pastorale, entraîne une augmentation de l'achat des compléments fourragers. Ces derniers rentrent au moins pour 4/5 du budget de l'éleveur, hypothéquant ainsi son pouvoir d'achat. Les petits éleveurs n'arrivent plus à assurer une activité rentable et finissent pas abandonner leurs activités. Ils ne subsistent qu'en devenant des métayers pour le compte de gros propriétaires, qui forts d'un cheptel plus conséquent arrivent à mieux maîtriser les contraintes économiques. Il s'en suit une capitalisation de l'activité au profit des gros éleveurs, qui ne vivent même plus dans la région et sont devenus pour beaucoup d'entre eux sédentaires des grandes villes du nord du



Steppe dégradée,

élevage hors-sol, éminemment spéculatif. Il s'en suit une augmentation du chômage et de la précarité dans ces zones déshéritées.

- Certains propriétaires de cheptel transportent aujourd'hui le bétail dans les régions sahariennes (jusqu'à Tindouf). Certes, cette transhumance vers des zones de parcours à

haute UF allège la steppe, mais pourrait peser sur l'écosystème saharien qui est aussi très fragile et pourrait alors subir les mêmes effets irréversibles du surpâturage.

- La raréfaction de l'alfa fait disparaître une activité d'artisanat, notamment celle des femmes rurales
- Lors de périodes sèches, la disparition de la végétation laisse libre cours à une érosion éolienne qui arrache dénormes quantités de sable qui vont provoquer d'interminables tempêtes de sables, qui sont ressenties jusqu'au nord du pays.
- L'érosion hydrique des sols dégradés ou désertifiés est responsable de l'envasement des zones humides naturelles et des barrages, réduisant la disponibilité des ressources en eau et les zones clés de biodiversité, notamment pour les oiseaux migrateurs.

Efforts entrepris

Parmi les efforts entrepris, on note :

- Le MADRP (à travers le HCDS, les DSA ainsi que les Conservations des Forêts) a mis en place un programme de lutte contre la désertification depuis 2002 à ce jour :
 - Le HCDS tente de promouvoir une gestion plus durable des parcours de pâturage, avec des zones de mise en défens, la restauration des espaces dégradés et la fixation des dunes et sols superficiels sableux par la plantation de différentes espèces fourragères (*Medicago arborea*, *Atriplex Halimus*, *Atriplex nummularia*, *Atriplex vesicaria*, *Opuntia ficus indica*...); la création de milliers de points d'eau supplémentaires équipés en énergies renouvelables (solaires et éoliennes) pour l'abreuvement des cheptels a permis de lutter contre le piétinement autour points d'eau existants. Ces actions restent cependant limitées par rapport au niveau de dégradation avancée de la steppe, de la charge pastorale insoutenable et de la taille du territoire.
 - Les Conservations des forêts (DGF), en charge des zones humides et leurs périmètres immédiats et du patrimoine forestier, contribue à la gestion des parcelles mises en défens et du reboisement des espaces. Elle a en outre mené une évaluation du barrage vert et lance des actions de reboisement en essayant de diversifier les essences. Ces efforts sont limités par les capacités des agences contractées à produire d'autres essences que le pin d'Alep.
 - Les habitations en zones rurales isolées bénéficient d'un programme d'électrification solaire initié par le HCDS.



Crédit: A.K. Berriche

Lutte mécanique contre l'ensablement (DGF)

Crédit: A.K. Berriche



Habitat rural équipé en panneau solaire

- La création du Parc Culturel de l'Atlas Saharien a doté une partie du territoire concerné d'un statut et de moyens pour préserver et promouvoir le patrimoine naturel et culturel.
- Dans les établissements scolaires, des centaines de clubs verts par wilaya permettent la mobilisation et l'éducation des plus jeunes aux questions environnementales.

Les synergies envisagées/potentielles

- A Messâad (Djelfa), le projet de Communes Modèles du PNUD et du Ministère de l'Intérieur pourra contribuer à la promotion d'une gestion environnementale participative, avec l'implication des citoyens et de la société civile. Il existe un projet de Zone d'Extension Touristique pour cette ville touristique qui représente un musée à ciel ouvert avec ses trois stations thermales, ses centaines de gravures rupestres, ses ruines berbères et romaines et ses 2 monuments funéraires
- Le projet d'appui du PNUD aux Parcs Culturels : le parc culturel de l'Atlas Saharien pourra bénéficier indirectement des activités de renforcement proposées par le projet et s'inspirer des bonnes pratiques de gouvernance environnementale mises en place dans les sites pilotes des parcs du Tassili et du Hoggar.
- Des projets de développement d'un écotourisme préservant la biodiversité des milieux et en assurant le bien-être des populations locales, notamment à Laguermi (El Bayadh).
- Les actions de reboisement et consolidation du barrage vert, de restauration des parcours steppique et des matorrals, plantation d'arboriculture au profit des populations pilotées par la DGF dans le cadre du Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD) et des Projets de Proximité du Développement Rural Intégré (PPDRI).
- Les actions d'appui aux populations locales par le PPDRI qui cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles. Il s'agira de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles locales.
- La reproduction de la gazelle dorcas et de l'outarde Houbara à Brezina (El Bayadah) en collaboration avec la DGF fait partie des actions de préservation des espèces menacées.
- La Réserve de chasse à Djelfa, dont la mission est la protection et le développement des espèces faunistiques protégées, a une superficie de 31.886 ha et s'étend sur 2 communes ; elle sert de lieu d'observation, de recherche et d'expérimentation sur l'éthologie de la faune sauvage.



Pistachier de l'Atlas



Parcelle mise en défens, Tiaret



Arboriculture, Biskra

Credit: A.K. Berriche

Les actions potentielles à mener

Initiatives Stratégiques de l'OP6	Actions	Indicateurs
Soutien aux initiatives locales (OSC) en faveur de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques	<p>1.1. Sensibilisation de la population et des éleveurs à la préservation des espèces floristiques endémiques menacées, alfa, armoise blanche, chêne liège, pistachier de l'atlas, arbousier, etc. Mobilisation des clubs verts et animation d'activités dans les établissements scolaires ou par des activités extra-scolaires.</p> <p>1.2. Appui au développement des connaissances par des études de suivi de la flore et de la faune sauvage (gazelles, outardes, tadornes, batraciens, reptiles...) et des races domestiques menacées (caprins, ovins et poules rustiques).</p> <p>1.3. Appui aux actions de protection des sols par des plantations luttant contre les érosions éolienne et hydrique dans les couloirs dunaires, matorrals et sols défrichés.</p> <p>1.4. Sensibilisation et soutien aux actions démonstratives de traitement et protection des bassins versants, récupération des eaux superficielles et protection des eaux de source.</p>	<p>Nombre d'éleveurs mobilisés pour conserver les paysages (50)</p> <p>Nombre d'habitants des paysages sensibilisés à la nécessité de promouvoir la biodiversité (2500)</p> <p>Nombre d'espèces conservées : au moins (8)</p> <p>Nombre d'études ou contribution aux études de caractérisation et de suivi de la biodiversité (au moins 2)</p> <p>Nombre de sites de démonstration (4)</p>
Soutien aux initiatives locales en faveur de l'agro-pastoralisme durable et résilient aux effets des changements climatiques	<p>2.1. Formation d'animateurs sur les techniques d'agro-écologie pour la sensibilisation, formation et mobilisation des éleveurs pour un modèle de production durable : gestion du cheptel et de la filière, gestion des parcours, préservation de la diversité génétique.</p> <p>2.2. Mobilisation et participation des éleveurs à la gestion des zones de mise en défens pour que le procédé soit respecté et permette la remontée biologique des parcelles.</p> <p>2.3. Promotion de la gestion raisonnée de l'eau ; soutien à l'aménagement domestique de bâches de récupération des eaux pluviales et soutien aux actions de veille des forages</p> <p>2.4 Valorisation de l'économie forestière par des plantations d'espèces endémiques menacées et marginalisées : lentisque, arganier, pistachier avec celui de l'atlas comme porte greffe, jujubier, figuier de barbarie, oliviers, chêne liège...</p> <p>2.5. Diversification des revenus et soutien aux activités alternatives durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apiculture, maraîchage sur sols profonds et dans les matorrals, arboriculture, élevages rustiques de poules et de lapins. • Artisanat : les tissages (Burnous, Kechabia, tentes, besaces nattes, tapis,...) à base de poils de caprins et de camélidés, de laines et halfa ; les poteries, les bijoux artisanaux • Ecotourisme dans les Monts des Ksours, la forêt Senelba, les zones humides, les sources thermales (Echharref et El Ghettara El Morsane (Djelfa), les sites archéologiques et historique de Mesaâd, de Bou Saâda, Biskra... 	<p>Nombre d'animateurs et personnes ressources formés aux pratiques agro-écologiques (12)</p> <p>Nombre d'éleveurs participant aux bonnes pratiques expérimentales (36)</p> <p>Nombre d'expérimentations (8)</p> <p>Nombre de diversification d'activité et de reconversions à des activités alternatives durables (14)</p>
Soutien à l'accès aux énergies renouvelables et promotion de l'efficacité énergétique dans le paysage terrestre	<p>3.1. Promotion et soutien à l'installation de panneaux et chauffe-eaux solaires pour les populations des zones steppiques isolées</p> <p>3.2. Promotion et soutien à l'installation d'éoliennes, dans les zones qui s'y prêtent, pour les petits regroupements épars de populations.</p> <p>3.3. Valorisation de la performance énergétique des habitats traditionnels et promotion de solutions pour améliorer la performance énergétique des habitats modernes.</p>	<p>Technologies d'accès à l'énergie renouvelable localement adaptée et testée dans au moins trois situations (1)</p> <p>Nombre d'habitats équipés en énergie renouvelable (20)</p> <p>Etude disséminée sur la performance énergétique (1)</p>

Potentiel de réPLICATION

Le vaste territoire du paysage a l'avantage de faciliter la réPLICATION de modèles et d'actions pilotes. Les éleveurs sont bien conscients de la problématique de la forte dégradation de la steppe et sont intéressés à mettre en œuvre des solutions pouvant pérenniser leur activité et pour le maintien ou l'amélioration de leurs revenus.

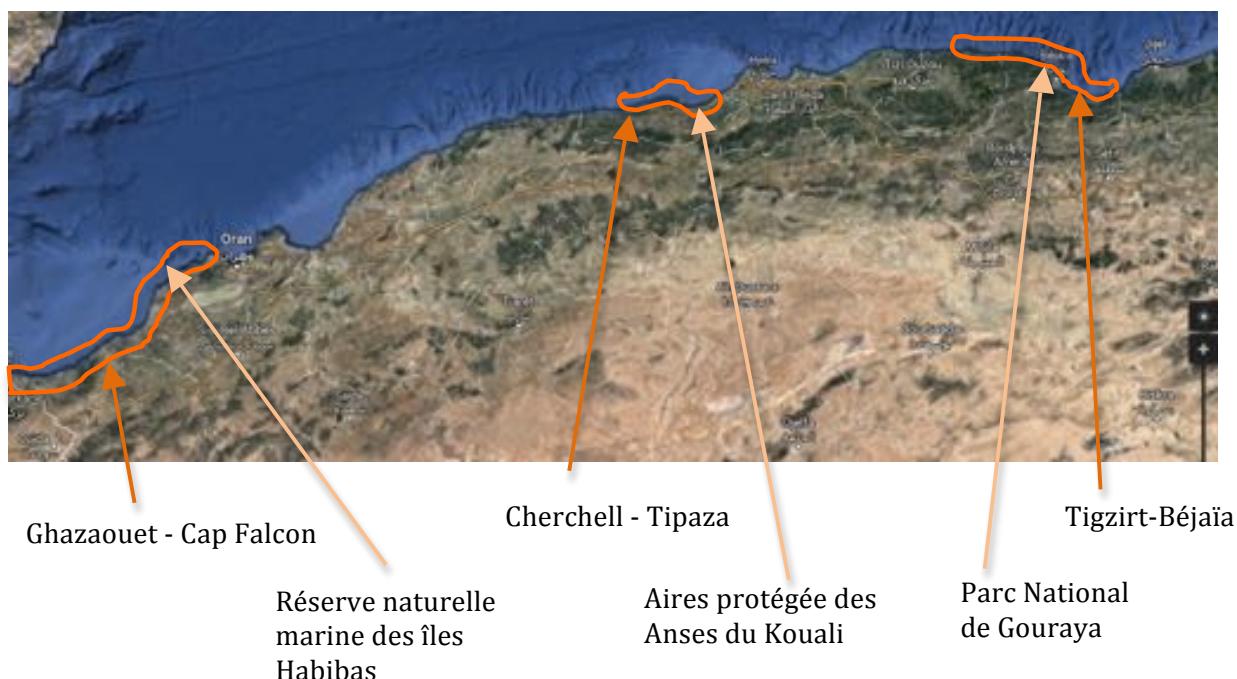
C. Paysage 2 – Les Côtes Méditerranéennes Ouest et Centre

Ce paysage marin et littoral se situe le long de la côte algérienne et insère des segments moyennement urbanisés d'un écosystème marin et côtier qui se présente sur une superficie globale de 27.998 km² et un linéaire côtier de 1623 km. Ces segments se situent en priorité dans les wilayas de Tlemcen/Ain Temouchent/Oran, Tipaza, Tizi Ouzou/Béjaïa. Cet ensemble présente des enjeux relativement similaires de pêche artisanale durable, de développement de l'écotourisme, d'agroécologie (prévention des pollutions agricoles) et de préservation de l'écosystème marin et côtier, notamment dans ses zones encore peu urbanisées.

Ghazaouet au Cap Falcon : 120.000 hab.

Tipaza-Cherchell : 80.000 hab.

Tigzirt-Béjaïa : 215.000 hab.



Les services écosystémiques incluent la pêche²⁰, l'aquaculture, le tourisme, l'agriculture ainsi que l'habitat des populations côtières.

La côte algérienne est identifiée comme zone clé de biodiversité par le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques. Ces ensembles recèlent un héritage patrimonial et culturel important ainsi que des aires protégées (créées ou en cours de création), comme les îles Habibas, de Rachgoun, Plane (au large de la côte ouest), les Anses de Kouali (Tipaza) et le parc

²⁰ Sur l'ensemble de la côte algérienne, avec une superficie marine exploitée évaluée à 9,5 millions d'hectares, mais dont seuls 2,2 millions d'hectares sont effectivement exploités, et un stock halieutique estimé à 210 000 tonnes, l'écosystème marin constitue la base biologique de l'activité halieutique en Algérie. Il constitue une source de revenu pour une population relativement importante (30 000 pêcheurs en 2005) et socialement sensible (Source : 5^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de la CDB au niveau national)

national de Gouraya (Béjaïa). Ce dernier est classé Zone Importante pour les Plantes au niveau national.

L'écosystème marin et littoral est grandement exposé aux agressions et aux risques de dégradation de la biodiversité liés en grande partie à la très forte pression anthropique attestée par une littoralisation de la vie économique et sociale en Algérie. Les menaces sont la pollution industrielle, la pollution domestique, la sur-fréquentation estivale, la surexploitation des ressources halieutiques, la pêche sportive, l'utilisation des techniques de pêches non conventionnelles (pêche à l'explosif), l'utilisation des filets dérivants, et l'érosion côtière²¹.

Biodiversité des écosystèmes marin et littoral

Crédit : S. Balistrrou



Castagnole, Tipaza

L'écosystème marin constitue un réservoir d'une très riche biodiversité. La biodiversité marine globale a été estimée à 3793 espèces confirmées. L'écosystème marin renferme 130 espèces d'intérêt alimentaire et économique (dont 90 poissons).

Ce paysage comprend des habitats coralligènes et de nombreuses espèces remarquables comme le goéland d'Audouin, le mérou brun, l'espadon, le cheval de mer, le requin pèlerin, le jambon de mer, la patelle géante, la grande cigale, la langouste, l'oursin diadème, le dauphin blanc et le grand dauphin. De très beaux herbiers tapissent ces fonds côtiers notamment les prairies à

Posidonies qui stabilisent les littoraux et sont garantes de la pérennité des rivages. Elles se distinguent par une productivité biologique considérable et jouent un rôle important dans la dynamique des populations de poissons et influent, de fait, sur l'activité des pêcheries littorales.

Menaces pesant sur le paysage

Les risques de dégradation de la biodiversité sont liés en grande partie à la très forte pression anthropique²² :

- **Forte concentration démographique.** La bande littorale représente à peine 1,8% du territoire national et concentre 45 % de la population pour une densité démographique de 281 hab./km (Moyenne nationale : 12 hab./km). Il s'en suit une forte **pollution** par les eaux usées (rejet quotidien de 1 millions de m³ dans la mer).
- **Le développement des activités de BTP** et son corolaire, l'essor de la demande en matériaux de construction, qui se traduit par une extraction abusive des sables. Les conséquences sont dramatiques aussi bien pour les écosystèmes (érosion côtière, avancée de la mer, perturbation de la biodiversité marine et littorale) que les communautés humaines (salinisation des nappes phréatiques).
- **Concentration des industries polluantes.** Le littoral concentre plus de 50 % du parc d'entreprises en Algérie impliquant une forte pollution chimique (zinc, cadmium, acide sulfurique, chlore soude, mercure, autres minéraux lourds, pesticides, détergents). A ces éléments chimiques il ya lieu de rajouter les eaux de refroidissement des centrales thermiques et les saumures dégagées par les stations de dessalement.
- **Forte Intensité du trafic maritime pétrolier** se traduisant par une pollution liée aux pertes d'hydrocarbures et les rejets de bateaux (eaux de cales et de ballast).

²¹ Aires marines et côtières protégées en Algérie, AREA-ED, 2014.

²² Source : Gestion des ressources génétiques, Ali Ferrah, OADA/MADR, Nov. 2010

- **Agriculture intensive polluante** générant la dissémination de nitrates et de phosphates.
- **Tourisme balnéaire.** En dépit d'un faible niveau d'activité, le tourisme balnéaire, sous toutes ses formes, affecte de manière significative les écosystèmes du littoral en l'absence d'infrastructures appropriées.
- **Accroissement de la flottille de pêche** (2 400 bateaux en 1999 à presque 4532 en 2009), l'étroitesse de la bande marine exploitée et les mauvaises pratiques de pêche²³ vu l'absence de règlementation quant à la capacité de charge d'une zone donnée en adéquation avec ses potentialités, sont des facteurs de perturbation qui affecteront, dans un proche avenir, la structure de la biodiversité des espèces commerciales voire même le niveau de productivité de l'écosystème. Cette tendance est aggravée par l'utilisation de techniques de pêches non réglementaires.

Aux pressions anthropiques multiformes, le réchauffement climatique est un autre facteur perturbateur de l'écosystème marin à prendre en considération. Les premiers travaux scientifiques mettent en évidence :

- Une élévation du niveau de la mer et ses conséquences sur l'érosion côtière en termes de rétrécissement des plages et de modification de la structure de biodiversité d'intérêt commercial.
- Risque de prolifération des algues invasives (Ex : Caulerpa racemosa) et incidence négatives sur les herbiers à posidonie.
- Une modification sensible tant au plan structurel que fonctionnel des zones humides littorales.
- Les nuisances liées à la **prolifération du phytoplancton toxique**.



Crédit: Association Home, Tipasa

Pollution (déchets ménagers) de la plage Melbou, Béjaïa

Effets négatifs/ incidences sur les écosystèmes et les populations du paysage

Crédit: Association Home, Tipasa



Tortue échouée,
Tipaza

Les conséquences sont :

- La disparition des formations herbacées caractéristique des bords de mer, avec comme plantes vedettes, l'oyat, la fausse ivraie, le chiendent des dunes accompagnées du lys maritime, du cakilier, et du panicaut maritime. Les brèches, créées dans le cordon de sable, augmentent la vitesse de l'érosion. Les formations arbustives qui succèdent aux formations littorales, avec comme espèce vedette, le chêne kermès, le genévrier rouge de Phénicie (aujourd'hui Juniperus turbinata), l'éphédra sont également menacées.
- Une diminution de la diversité biologique marine exploitée, notamment une diminution sensible de la taille du merlan, de la mustelle et de la baudroie, l'absence de plus en plus marquée

²³ Nouar (2011) souligne que les chalutiers exploitent durant toute l'année des fonds de pêche situés entre 200 et 400 mètres de profondeur à la recherche de deux espèces de crevettes profondes d'intérêt économique, fréquentes et abondantes: la crevette rouge (*Aristeus antennatus*) et la crevette blanche (*Parapenaeus longirostris*). Sur ces fonds de vase profonde peu sableuse, la faune associée à ces deux crevettes ciblées se compose de nombreuses espèces dont certaines sont commercialisées comme le merlan (*Merluccius merluccius*), la mustelle de vase (*Phycis blennoides*), le faux merlan (*Micromesistius poutassou*), la baudroie (*Lophius budegassa*) et la langoustine (*Nephrops norvegicus*). En raison d'une exploitation intense de ces fonds, toutes ces espèces se trouveraient en danger de disparition.

dans les apports du faux merlan et de la langoustine, une nette diminution des rendements de la crevette rouge et de la crevette blanche et la réduction des stocks de sardines et d'anchois.

- Des risques sur les ressources halieutiques et sur la santé de l'homme liés aux pollutions industrielles et domestiques et la prolifération du phytoplancton toxique par la transmission des toxines le long de la chaîne alimentaire, ou consommation de poissons et crustacés.

Les efforts entrepris

- L'élaboration d'un Schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture consistant en la construction d'espaces économiques et sociaux gérables et aptes à produire des richesses durables.
- Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC) consacre la délimitation d'aires marines protégées. Des études ont été réalisées entre 2003 et 2008 sur les îles Habibas, l'île de Rachgoun, les aires marines de Gouraya, de Chenoua, et de Kouali. Des plans de gestion sont réalisés et des décrets de classement et de mise en réserve sont en préparation pour les aires marines qui n'ont pas encore de statut juridique. La Réserve naturelle marine des îles Habibas (Oran) est la première à avoir été classée.
- Des actions de caractérisation de la biodiversité marine et l'initiation d'opérations de suivi de l'impact des changements globaux et des changements climatiques (notamment au niveau des îles Habibas)
- Le Commissariat National du Littoral opère une veille quant à la préservation des écosystèmes des zones côtières, informe les collectivités et promeut des programmes de sensibilisation et d'information du public.
- Sensibilisation des pêcheurs du port de Bouzedjar à la protection de la réserve des îles Habibas, à travers l'élaboration et l'adoption d'un guide de bonnes pratiques et d'une charte de la pêche durable, avec l'appui du WWF²⁴
- Le plan d'assainissement pour la mise en place de stations de traitement des eaux usées.
- Le plan d'action pour la gestion des pollutions marines d'origine terrestre²⁵

Les associations jouent un rôle important pour relever le défi et les enjeux écologiques tant au niveau local que national à travers plusieurs actions et programmes. Elles participent activement auprès des organismes spécialisés du Ministère de l'environnement tels que Le CNL (Commissariat National du Littoral), les directions de l'environnement, les maisons de jeunes...

Leurs actions sont :

- Participation aux séances de travail organisées par le Ministère dans le cadre d'un programme ou pour la couverture d'évènements. Les représentants d'associations proposent leurs compétences.
- Organisations de portes ouvertes sur des thèmes concernant le milieu lors de journées internationales dédiées à l'environnement et à la mer
- Réalisation d'un vaste programme annuel de



Découverte des herbiers à Posidonie, Tipasa

Credit: Association Home, Tipasa

²⁴ Projet "Implication des pêcheurs dans la gestion durable de la réserve marine des îles Habibas", WWF, 2013

²⁵ Plan d'Action National pour la réduction de la pollution marine due à des activités menées à terre, MATE/UNEP/PASMED/MEDPOL, Nov. 2005.

sensibilisation en faveur du grand public, notamment les enfants et jeunes scolarisés à travers des conférences sur l'environnement marin.

- Création de récifs artificiels

Par ailleurs, elles peuvent aussi participer techniquement et scientifiquement à la gestion des Aires marines protégées quant ces dernières nécessitent un suivi permanent :

- Pour dresser un inventaire des espèces menacées pour éviter leur disparition
- Sensibilisation des pêcheurs et estivants à l'intérêt écologique des Aires Marines Protégées et des enjeux socio économiques
- Animation en saison estivale à travers des dépliants, vidéos et conférences pour la sensibilisation du grand public.

Les plongeurs dont dispose le pays à travers les centres et associations affiliés peuvent se mobiliser à travers un programme national et permanent pour le soutien technique et logistique concernant la gestion de l'espace marin accompagnés de scientifiques du secteur qui doivent obligatoirement être plongeurs (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Les synergies envisagées/potentielles

- Appui du PNUD à l'élaboration d'un plan intégré pour la mise en œuvre de la stratégie de la pêche, notamment pour promouvoir la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle. Cet appui s'inscrit dans la continuité de l'appui apporté par le PNUD dans le cycle précédent



Crédit : S. Balistrrou

pour la formulation de cette stratégie à l'horizon 2020 et qui prévoit un axe d'intervention dédié à la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle. Ainsi, l'approche préconisée pour la période 2016-2020 vise à renforcer les capacités nationales et locales pour mettre en place des modèles de gestion permettant de quantifier et valoriser les ressources halieutiques. Des approches innovantes de valorisation des produits de la pêche, d'intégration aux chaînes de valeur et de commercialisation seront initiées. Ce programme viendra appuyer les efforts du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche et sera mis en œuvre en partenariat avec la FAO²⁶.

Nudibranche, Béjaïa

- Appui transversal du PNUD afin de valoriser les potentialités économiques des ressources naturelles, par la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel qui permette de préserver les écosystèmes naturels et urbains tout en les valorisant d'une meilleure façon. Le Programme Pays contribuera à la réalisation de l'effet 4 du CdCS sur l'environnement afin que « les capacités des acteurs nationaux et locaux clefs soient renforcées pour mettre en œuvre des stratégies/plans de gestion durable des écosystèmes naturels et urbains visant à améliorer la résilience et les conditions de vie des citoyens. »
- Appui du PNUD pour le Renforcement des systèmes visant à appuyer et créer des petites et moyennes entreprises et industries et de très petites entreprises, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes
- A Ghazaouet (Tlemcen) et Tigzirt (Tizi Ouzou), le projet de Communes Modèles du PNUD et du Ministère de l'Intérieur pourra contribuer à la promotion d'une gouvernance environnementale participative, avec l'implication des citoyens et de la société civile.

²⁶ Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (PAPP) 2016-2020

Les actions potentielles à mener

Initiatives Stratégiques de l'OP6	Actions	Indicateurs
Soutien aux initiatives locales (OSC) en faveur de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques	<p>1.1. Soutien aux actions de caractérisation et de suivi de la biodiversité marine, notamment le suivi des espèces sentinelles, comme les herbiers à Posidonie, dans les aires protégées; renforcement des liens entre instituts de recherche, université, associations locales, collectivités locales</p> <p>1.2. Promotion de la participation des populations locales à la GIZC, aux plans de gestion des aires protégées et aux études de création de nouvelles aires protégées</p> <p>1.3. Soutien aux initiatives locales de conservation de la biodiversité comme les récifs artificiels, la gestion locale des déchets et des pollutions d'origine terrestre</p> <p>1.4. Sensibilisation du public (habitants et estivants) à la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers ; mobilisation des clubs verts au travers d'animations spécifiques dans les établissements scolaires ou lors d'activités extra-scolaires.</p>	<p>Nombre d'études ou contribution aux études de caractérisation et de suivi de la biodiversité (au moins 2)</p> <p>Nombre d'espèces conservées : au moins (8)</p> <p>Nombre d'habitants des paysages et estivants sensibilisés à la nécessité de promouvoir la biodiversité (4000)</p> <p>Nombre de nouvelles personnes participants aux plans de gestion (10)</p>
Soutien aux initiatives locales en faveur de l'agro-écologie et de la promotion de la pêche et de l'aquaculture durable	<p>2.1. Sensibilisation des pêcheurs à la gestion des ressources halieutiques et adoption de modèles de pêche et d'aquaculture durables ; soutien à la structuration des organisations de pêcheurs artisanaux pour qu'ils puissent interagir de façon constructive avec les pouvoirs publics; promotion de la labellisation pêche durable</p> <p>2.2. Sensibilisation et soutien aux agriculteurs côtiers pour l'adoption de pratiques moins polluantes</p> <p>2.3. Soutien à la diversification des revenus et aux activités alternatives durables (valorisation des produits de la mer, écotourisme, artisanat, etc.).</p>	<p>Nombre de pêcheurs traditionnels mobilisés pour une pêche durable (30)</p> <p>Nombre d'initiatives pilotes (4)</p> <p>Nombre de diversification d'activité et de reconversions à des activités alternatives durables (8)</p>

Potentiel de réPLICATION

Les actions pilotes réalisées dans ce paysage pourront être répliquées dans d'autres portions de la côte algérienne, notamment autour des 14 projets d'aires marines protégées.

Indication d'allocation budgétaire

Paysage	Proposition d'allocation budgétaire (%)
Steppe de l'Atlas Saharien	50%
Côtes Méditerranéennes Ouest et Centre	20%
Activités transversales	30%

Références bibliographiques

- Aires marines et côtières protégées en Algérie, AREA-ED, 2014
- Atlas des Aires Protégées en Algérie : Parcs nationaux, réserves naturelles et zones humides vus par ALSAT1, MATE, 2010
- Etude diagnostique sur la Biodiversité & les changements climatiques en Algérie, Rapport Final, MATE/PNUD, Février 2015
- Gestion des ressources génétiques, Ali Ferrah, OADA/MADR, Nov. 2010
- Notes naturalistes (diagnostic et modèle de gestion) - Réserve des Iles Habibas, Petites îles de Méditerranée / MATE / Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres, 2004/2007
- Plan d'Action National pour la réduction de la pollution marine due à des activités menées à terre, MATE/UNEP/PASMED/MEDPOL, Nov. 2005
- Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (PAPP) 2016-2020
- Programme d'Aménagement Côtier "Zone côtière algéroise", Protection des sites sensibles naturels, Rapport de troisième phase (éléments de plan de gestion pour la zone littorale), Sites sensibles naturels du PAC d'Alger, 2005
- Profil d'écosystème, hotspot de la biodiversité du bassin méditerranéen, CEPF, Juillet 2010
- Profil fourrager Algérie, D. Nedjraoui, FAO, 2003
- Rapport d'expertise « Services Ecosystémiques », Ludwig LIAGRE, MREE/PNUD, Septembre 2015
- 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau national, MATE/PNUD, décembre 2014
- Schéma d'Aménagement et d'Orientations de Gestion des sites naturelles de Tipasa, rapport final, MATE / Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres, 2005
- Seconde Communication Nationale de l'Algérie sur les Changements Climatiques à la CCNUCC, Alger, 2010